
HN UM44 E

1824 = 23 Seiten
1825 = 27 " ō Titel
1827 = 49 "
1827 = 52 "
1828 = 118 "
1830 = 79 "
Prix proposés 8 S. Liste des membres
1830/1 = 147 S. ō Titel ?
Prix proposés 12 S.
Liste des membres 7 S.

voll. [illegible]

Imperfect:- lacks 1825

SOCIÉTÉ

D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DU JURA.



LONS-LE-SAUNIER,
GAUTHIER, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1828.

SÉANCE PUBLIQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU JURA,

DU 17 NOVEMBRE 1828.

La Société d'Émulation, privée de son président par la mort de M. Nicod-de-Ronchaud, et de son vice-président par l'absence de M. le chanoine Camuset, curé de Lons-le-Saunier, s'est réunie sous la direction de M. l'abbé Maréchal, doyen d'âge, qui a ouvert la séance en répandant quelques fleurs sur la tombe de M. Nicod-de-Ronchaud, qu'il s'honore d'avoir eu pour élève.

M. le docteur Guyétant, secrétaire perpétuel, a, ensuite, exposé l'état des travaux, et la situation actuelle de la Société, dans le rapport suivant :

Messieurs,

La Société d'Émulation du Jura qui fait, chaque année, de nouveaux progrès dans l'immense carrière qu'elle a entrepris de parcourir, et où ses premiers pas ont été marqués déjà par quelques succès,

devient aussi, chaque année, le centre d'une correspondance plus active, et de relations plus nombreuses.

Les sciences physiques ont fourni leur tribut accoutumé, et dans les mémoires que je vais avoir l'honneur de vous faire connoître, soit par une courte analyse, soit par des extraits choisis, vous retrouverez des talens qui jouissent déjà de votre estime, ou un zèle qui mérite tous vos encouragemens.

Le désir d'accroître la prospérité des départemens de l'Est, qui supportent les charges de l'État sans avoir pris encore aucune part aux avantages que procure à plusieurs autres parties de la France l'établissement de canaux creusés aux dépens du trésor public, a inspiré à un habile ingénieur que nous nous honorons d'avoir pour compatriote et pour confrère, l'heureuse idée de soumettre à un nouvel examen un ancien projet de communication entre la Saône et la Moselle.

Ce projet, dont on s'est occupé à diverses époques, avoit toujours été regardé comme inexécutable à raison de l'obstacle immense qui s'oppose à la communication des deux rivières, et des dépenses énormes qui paroissoient nécessaires pour le surmonter. Il y a dix ans qu'on eût porté encore le même jugement sur ce projet; mais, si nous en croyons M. Cordier, le perfectionnement des machines à vapeur offre aujourd'hui la possibilité de l'exécuter,



sans dépenses hors de proportion avec les avantages qu'on obtiendroit du canal.

Notre confrère établit, dans son mémoire, l'état des travaux et des frais de cette grande entreprise; il résout les objections qu'on pourroit lui opposer, et résume ainsi les avantages du projet.

« Le canal de la Saône à la Moselle feroit communiquer Lyon à Metz; Beaucaire à Amsterdam; les villes du midi de la France, Bordeaux, Toulouse, avec les villes de la Hollande et de l'Allemagne : la Méditerranée avec les mers du Nord et la Baltique. »

« Cette navigation, qui s'étendroit presque en ligne droite, de l'embouchure du Rhône à l'embouchure de la Meuse et du Rhin, sur un développement de 300 lieues, avec les embranchemens, seroit établie en toute saison pour des bateaux d'un tonnage de trois à quatre cents tonneaux. »

« Le même bateau, sans rompre charge, porteroit dans le Nord les eaux-de-vie de Languedoc, les huiles, les fruits et les savons de Provence, rapporteroit les bois du Nord, des mâts de vaisseaux, le chanvre, le goudron, le lin de Russie et les fers de la Suède, le cuivre de Sibérie, le zinc, le plomb de la Belgique, et autres métaux qui seroient préparés et ouvrés dans les usines de la Saône. Ce trajet se feroit sans emprunter aucun territoire, de la France à la Hollande par la Meuse, ou par le canal de jonction de la Moselle à la Meuse,

par la Sure et l'Ourthe, que le roi des Pays-bas fait dans ce moment ouvrir. »

« En France la canalisation de la Meurthe jusqu'à Lunéville et au-dessus ; de la Seille depuis la Moselle à la Sarre ; du Drugeon jusqu'à Vesoul ; de l'Ognon jusqu'à Lure; de la Seille, Jura, jusqu'à Lons-le-Saunier, étendroit le commerce du Nord et du Midi jusqu'au centre des montagnes des Vosges et du Jura. »

« Le canal proposé et les divers embranchemens traverseroient vingt et un départemens (1), ayant ensemble le quart environ de la population et de l'étendue du royaume, et produisant plus du quart des blés et du vin. »

« Il serviroit à établir, par une communication affranchie des risques de mer et de la guerre, les échanges avec les états du Nord où la France expédie des marchandises d'une valeur presque égale à la moitié de toutes ses exportations. »

« Des vingt et un départemens intéressés à l'exécution de cette entreprise, dix-neuf n'ont reçu aucune part aux travaux des canaux dont la dépense s'élèvera à plus de 200 millions, pour lesquels ils auront payé environ 45 millions. Il paroît donc

(1) Les Ardennes, la Moselle, la Meuse, la Meurthe. les Vosges, la Haute-Saône, la Côte-d'Or, le Doubs, le Jura, Saône-et-Loire, l'Ain, l'Isère, le Rhône, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche, la Drôme, Vaucluse, le Gard, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône.

juste et nécessaire que le Gouvernement accorde un contingent qui, ajouté aux sommes à allouer par les départemens les plus intéressés au canal projeté, en déterminera l'exécution par la compagnie soumissionnaire, ou par celle qui feroit un rabais plus considérable, à l'adjudication publique. »

« On a des motifs d'assurer que l'administration donneroit le secours demandé, si le pays offroit d'intervenir pour les annuités indiquées comme maximum. Le résultat dépend donc uniquement des votes des conseils généraux sur l'utilité de l'entreprise pour tous, et sur les encouragemens demandés à quelques-uns.

Des tableaux annexés au projet, font connoître 1.° l'étendue, la population et les produits en vin et en blé des départemens traversés par le canal; 2.° le commerce de la France, en 1789, avec les états d'Europe qui communiqueront dans l'intérieur du royaume par le canal de la Saône à la Loire; 3.° les marchandises importées en France, qui passeront en partie sur le canal de la Saône à la Moselle; 4.° les marchandises exportées de France, qui passeront en partie sur le canal de la Saône à la Moselle. »

Formons des vœux pour que les conseils généraux des départemens intéressés, soient favorables à une entreprise qui feroit participer le Jura aux avantages d'une navigation intérieure aussi importante que celle de Marseille à Amsterdam.

L'hygienne publique, qui est d'un si grand intérêt pour la société, a fourni trois mémoires qui se rapportent à la vaccine.

Le premier en date, est le rapport annuel que votre Secrétaire perpétuel fait, comme médecin des épidémies de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, à l'autorité supérieure de ce département, au Ministre de l'intérieur, et à l'Académie royale de médecine.

Ce rapport n'a point ajouté d'observations nouvelles à celles qui vous ont été communiquées en 1826, année pendant laquelle j'ai combattu avec succès, par la vaccination, et détruit entièrement, dans plusieurs communes de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, la contagion variolique qui, dès-lors, a disparu de notre pays. Mais, dans ce même rapport, j'ai appelé l'attention de l'autorité supérieure sur ce qui nuit le plus à la propagation de la vaccine, et ce qui décourage souvent les vaccinateurs les plus zélés : c'est la malheureuse habitude où sont les habitans de la campagne de ne point représenter les vaccinés à la seconde visite qui est si importante, soit pour constater le succès de l'opération, et reconnoître la véritable vaccine, soit pour fournir la matière nécessaire à sa reproduction.

Il résulte d'abord de cette négligence que beaucoup d'individus passent, dans leurs familles, pour être préservés de la petite vérole, par la seule raison

qu'ils ont été vaccinés, quoiqu'on n'ait pris nul soin de s'assurer s'il est survenu, ou non, des boutons aux piqûres, et si ces boutons sont ceux de la vaccine. A la première épidémie variolique, ces individus, vaccinés sans succès, contractent la petite vérole au grand étonnement de leurs parens qui proclament alors l'inutilité de la vaccine, ce qui égare l'opinion publique, la rend incertaine, ou du moins indifférente, et ralentit prodigieusement la propagation du précieux préservatif.

D'un autre côté, en ne représentant point les vaccinés aux lieux et aux jours indiqués, l'on fait manquer souvent les opérations du vaccinateur qui n'a plus alors la facilité de vacciner de bras à bras, ce qui diminue beaucoup les chances du succès, et multiplie encore les vaccinations fausses ou de nul effet qui restent inconnues, et préparent, pour l'avenir, un nouvel aliment à la contagion variolique, etde nouvelles occasions d'erreurs pour le public.

Par toutes ces considérations, je proposois à l'administration qui répand gratuitement, dans les campagnes, le bienfait de la vaccine, de rendre obligatoire, pour les parens, la présentation, à la seconde visite, des enfans qu'ils auroient amenés à la première réunion et qui auroient été vaccinés. Ils sont libres sans doute, (du moins jusqu'à présent), d'accepter ou de refuser le service qu'on leur offre; mais dès qu'ils ont consenti à le recevoir, il

ne doit plus leur être permis de l'obtenir d'une manière incomplète ; et dans l'intérêt public, comme dans le leur, l'administration a, je pense, le droit d'exiger d'eux qu'ils fournissent aux vaccinateurs le moyen de constater si la vaccine présente le caractère qu'elle doit avoir pour être préservative, et de recueillir la matière nécessaire à la continuité de leurs opérations.

Sans cette disposition réglementaire qui seroit fortement recommandée à la sollicitude des maires, l'administration n'atteindra jamais le but qu'elle s'est proposé.

M. le docteur Barrey de Besançon, si connu dans l'histoire de la vaccine où il brille au premier rang, et qui, depuis 27 ans, propage et entretient, dans le département du Doubs, avec un zèle et une persévérance qu'on ne sauroit trop louer, le précieux préservatif dû à l'admirable découverte de Jenner, vous a adressé *le Tableau comparatif des décès et des naissances, dans la ville de Besançon, pendant les vingt-six ans avant la pratique de la vaccine, et les vingt-six ans qui se sont écoulés depuis que cette méthode a pu empêcher le retour des épidémies de petite vérole.*

Ce tableau qui a obtenu les éloges à l'Académie royale de médecine, et valu à notre savant confrère le premier prix de vaccine pour 1827, est divisé en dix cadres, dont les deux premiers offrent l'état

annuel des naissances pendant les vingt-six ans qui ont précédé l'introduction de la vaccine à Besançon, et les vingt-six ans qui l'ont suivie.

Le second cadre présente, dans les naissances, une diminution qui auroit nécessairement amené une diminution proportionnelle de population sans la vaccine.

Le cadre n.° 3 offre les décès par âges, et l'on voit qu'avant la vaccine la moitié des individus avoit cessé d'exister à 19 ans, que cet âge étoit le terme moyen de la vie, et que le tiers des enfans étoit mort à 2 ans.

Les deux dernières colonnes renferment le nombre des individus attaqués ou morts de la petite vérole.

Le cadre n.° 4 démontre les avantages de la vaccine.

A 10 ans la masse des individus nés se trouve comme elle étoit autrefois à 2 ans, et elle est à 35 ans ce qu'elle étoit à 20, avant la vaccine qui a, par conséquent, augmenté de 15 ans la probabilité de la vie. On trouve une mortalité plus grande entre 10 et 20 ans, parce que le nombre des individus de cet âge est beaucoup plus considérable.

Le cadre n.° 5 démontre ce qu'auroit été la mortalité dans l'enfance sans la petite vérole, et il en résulte que la perte occasionnée par cette maladie a été, en 26 ans, de 4056 individus.

Le cadre n.° 6 confirme le résultat du précédent.

Maintenant que nous sommes parvenus à la 28.e année de l'introduction de la vaccine en France, nous devons nous apercevoir d'un accroissement dans la classe des hommes utiles à la société, et c'est à 20 ans que M. Barrey le fait commencer, aussi trouve-t-il, depuis 1822, une plus grande quantité d'hommes appelés à former le contingent du recrutement de l'armée.

Dans le cadre n.° 7, l'on voit un terme moyen de 186 1/3 ; tandis que dans le cadre n.° 8 on trouve 233. Il y a donc 47 hommes de plus appelés au tirage, ce qui est à peu près le contingent que doit fournir Besançon.

Une autre conséquence de cet accroissement de population, c'est l'augmentation du nombre des mariages dans une proportion encore plus forte.

Le cadre n.° 9 donne un terme moyen de 196 mariages, et le cadre n.° 10 en donne un de 247. Il y a donc eu 307 mariages de plus dans les six dernières années.

Tels sont les avantages obtenus par la vaccine, dans la ville de Besançon, et qui sont rigoureusement démontrés par l'ingénieux tableau de M. le docteur Barrey. Ce tableau prouve mieux que tous les raisonnemens l'excellence de l'inoculation Jennérienne.

Cette étonnante découvertequi, après avoir excité l'admiration des hommes, commence à les trouver indifférens, et devient même, depuis peu d'années,

le sujet de controverses qui tendent à refroidir encore davantage l'opinion publique, a été soumise à un nouvel examen par un des grands médecins dont notre âge s'honore, et qui a bien voulu gratifier la Société d'Émulation de son excellent mémoire *sur la petite vérole vraie et fausse, et sur la vaccine, pour l'instruction des parens et des jeunes médecins.*

Un de nos confrères frappé de l'utilité dont peut être, pour nos compatriotes, le mémoire de M. le professeur Foderé, s'est occupé d'en extraire la substance pour en faire hommage à la Société d'Émulation ; et pour mieux remplir les vues de M. Gerrier et les vôtres, je donnerai plus de développement encore à l'analyse qu'il vous a présentée.

Désirant porter la conviction dans l'ame de ses lecteurs, et les mettre à portée de juger, sans le secours des gens de l'art, du véritable état des choses, le savant professeur de Strasbourg s'est attaché, sans entrer dans les détails du traitement de la petite vérole, à exposer dans huit chapitres, tout ce qu'un père de famille doit savoir de la véritable forme, de la nature, de l'origine, et des différences d'une aussi cruelle maladie qui peut lui enlever, difformer, mutiler ses enfans; comment il la distinguera d'avec des éruptions qui en ont quelques apparences; les motifs qui doivent le faire opter entre les deux préservatifs qui lui sont offerts, (l'inoculation et la vaccine), et quelles

conditions sont nécessaires, dans la vaccination, pour qu'elle soit aussi préservative qu'auroit pu l'être la petite vérole naturelle ou inoculée.

Dans le 1.er chapitre de son mémoire, M. le professeur Foderé expose l'état actuel des opinions sur la petite vérole, sur l'inoculation et la vaccine, et examine les objections faites par quelques gens de l'art contre la vertu constamment préservative de cette dernière.

Après avoir rappelé l'origine orientale de la petite vérole et de l'inoculation, pratique que l'observation et l'intérêt suggérèrent, à une époque inconnue, dans des contrées où l'on trafique de la beauté, et qui, en 1701, fut mise en usage, avec le plus grand succès, à Constantinople, par les docteurs Timoni et Pilarini, l'auteur suit l'histoire de l'inoculation depuis son introduction en Angleterre par lady Wortley-Montagu, en 1721, jusqu'à la fin du siècle dernier où cette pratique presque universellement admise, avoit tellement diminué la violence et la mortalité de la petite vérole, que la population des divers états de l'Europe s'en étoit déjà beaucoup accrue. Cependant, malgré cela, l'inoculation n'étoit encore en France que tolérée, sans être permise par l'église et les parlemens; et l'on en voit facilement la raison, dit M. le professeur Foderé, puisque à côté du bien qu'elle faisoit, étoit aussi le mal qu'elle pouvoit faire, savoir : de produire chez quelques indivi-

dus, rares à la vérité, une maladie fâcheuse, et de pouvoir donner lieu, dans des circonstances favorables et imprévues, à des épidémies. L'on ne put donc qu'accueillir avec le plus grand empressement et la plus vive reconnoissance, la découverte d'un autre préservatif de la variole, qu'on pouvoit employer facilement, et sans aucun danger ni pour les personnes inoculées, ni pour celles qui les approchoient de plus près.

« Cet heureux moyen avoit été trouvé par l'immortel Jenner dans ce même pays de Galles, où les transactions philosophiques pour l'année 1723 (n.° 373) affirment que l'inoculation étoit aussi en usage depuis un temps immémorial; (et peut-être étoit-ce la vaccine!) Cet illustre bienfaiteur de l'humanité ayant reconnu, par ses observations et ses expériences, que de vieux serviteurs de métairies de cette contrée, qui avoient été affectés de la petite vérole des vaches, 30 ou 40 ans auparavant, et à qui l'on avoit voulu inoculer la variole, n'en avoient éprouvé d'autres symptômes qu'une légère fièvre, et que même ils n'avoient pu prendre de rechef une vaccine régulière, en avoit conclu, en proclamant aux yeux de l'Europe entière l'efficacité de ce préservatif, et que la vaccine ne devoit pas seulement étendre son action sur quelques années, mais qu'elle l'exerçoit durant toute la vie. Ces promesses n'ayant pas été trompées, on ne tarda pas à abandonner l'inoculation de la variole

pour celle de la vaccine qui, par son innocuité et ses succès non interrompus, s'est mérité, jusqu'à ce jour, l'estime et l'approbation des ecclésiastiques, des magistrats, des médecins, et de tous les hommes éclairés et de bonne foi. »

« C'étoit en Angleterre que le bienfait porté par lady Montagu avoit trouvé le plus de contradicteurs, et ce fut aussi dans le même pays que la découverte de Jenner eut, dès son origine, un plus grand nombre d'ennemis. Jusqu'au rétablissement de la liberté des communications avec l'Angleterre, il n'avoit été question, sur le continent, ni de *varioloïde*, ni de nécessité de renouveler l'insertion de la vaccine. Depuis lors, la manie de singer les Anglais, d'une part, et de l'autre, l'esprit singulier et paradoxal des médecins de ce pays, qu'il est du bon ton d'imiter dans plusieurs autres, ont fait que ce qui avoit été jusqu'en 1816 une vérité, n'a plus été une vérité, et que des médecins du continent, comme des gens du monde, ont cru de leur honneur, sous peine de passer pour ignorans, de répéter sans examen, après les docteurs de l'Angleterre et de l'Écosse, qu'il étoit douteux que la vaccine préservât aussi bien que la variole inoculée; que dans tous les cas, elle ne préservoit que pour un temps et qu'il falloit la renouveler; qu'enfin, tout au moins, elle permettoit l'éruption d'une petite vérole mitigée, nouvel être qu'on décora du nom de *varioloïde*, pour la distinguer de la

varicelle. Depuis lors, tout fut confondu; les dépôts de vaccine furent négligés; le zèle pour vacciner se ralentit; et le peuple ayant cessé de soumettre ses enfans, soit à l'inoculation, soit à la vaccine, trompé souvent même par l'apparition de la varicelle, surtout toujours indifférent, dans tous les pays, aux maux qui sont encore loin de lui, ne tarda pas à éprouver ces épidémies successives de petite vérole dont nous sommes maintenant les témoins, et que nous espérons démontrer devoir être attribuées plutôt au mauvais esprit de certains médecins, aux préjugés ou à l'ignorance de la multitude, qu'au défaut de propriété réellement et à toujours préservative de la vaccine. »

M. le professeur Foderé réfute ensuite les objections faites en Angleterre et en Écosse, dès l'origine de la découverte de la vaccine, objections qui firent écho, dit-il, partout où il n'y avoit ni bonne foi ni critique. On manifesta la crainte d'introduire dans le corps humain les maladies de la race bovine; mais cette objection sera bien foible pour celui qui considère que nous nous nourrissons de la chair et du lait des animaux, et que nous nous habillons de leurs dépouilles, sans qu'on ait jamais songé qu'on s'exposât, par-là, à prendre leurs maladies, *ce qui n'est d'ailleurs jamais arrivé depuis qu'on se sert de la vaccine.*

Les adversaires de cette pratique ont cité l'exemple de personnes vaccinées que la variole avoit

pourtant atteintes, à quoi les partisans de la découverte de Jenner, au lieu de nier complétement, comme l'avoient fait les inoculateurs, et de dire qu'il est faux qu'on puisse avoir la petite vérole deux fois, auroient dû répondre que la chose n'est pas impossible, mais qu'elle est aussi rare que les récidives après la variole naturelle ou inoculée, que le célèbre de la Condamine a portées à un cinquante millième, calcul que M. Foderé croit trop foible, puisque dans la sphère de sa pratique, depuis 1787, il s'en est présenté trois cas bien avérés.

« Il faut considérer aussi que, durant le règne de la variole, se manifestent, comme par provocation, diverses éruptions qui ne sont pas cette maladie, et que le commun des hommes et ceux qui sont prévenus, confondent avec elle; que d'ailleurs la sortie de plusieurs exauthèmes est souvent une suite nécessaire de la constitution chaude et humide de l'air; or ce mélange et cette confusion de quelques varioles sporadiques avec d'autres accidens, les font bientôt transformer, par la renommée, en épidémies graves qui affectent tant les vaccinés que les non-vaccinés. En vain alors, parmi les médecins, les uns parlent-ils de varicelle, les autres de petite vérole mitigée par la vaccine et qui ne sont pas dangereuses, ce qui doit encore la faire pratiquer, la confiance est perdue; car en ceci, comme en bien d'autres choses, le peuple, toujours trop exigeant, demande *tout* ou *rien.* »

Telle a été cependant, d'après les faits cités dans le mémoire de M. le professeur Foderé, la marche des événemens tant en France que dans les pays étrangers.

Le chapitre 2.e de cet intéressant mémoire est consacré à la description de la petite vérole franche dont les quatre périodes d'invasion, d'éruption, de suppuration et de dessication, comprennent ordinairement *seize jours*, sans compter la convalescence qui a la même durée, et qui se signale par une couleur de la peau plus rouge que dans l'état de santé, et durant laquelle l'expérience a prouvé que l'humeur de la transpiration peut encore propager la contagion.

Dans le chapitre 3.e l'auteur recherche l'origine de la petite vérole franche, et de celle des maladies varioleuses en général. Il rappelle qu'il n'est fait aucune mention de ces maladies dans les médecins Grecs et Latins, ni même dans les *Pandectes* médicales de Aarou et de Maserjawaich, auteurs Syriens du septième siècle, cités par Freind dans son histoire de la médecine. Les médecins Arabes, et particulièrement Rhasès qui vivoit au dixième siècle, étant les premiers qui nous aient donné une description de la petite vérole, on en a conclu, avec beaucoup de probabilité, que c'est chez ce peuple qu'elle a pris naissance, et c'est une opinion généralement admise et très-fondée, que l'Europe a reçu ce fléau des Sarrasins, dans leurs premières irrup-

tions, aux septième, huitième et neuvième siècles, et qu'il ne s'est d'abord répandu que sur les routes qu'ils ont suivies.

Cette terrible maladie n'existe donc en Europe que depuis une douzaine de siècles, ce qui est un bien court espace de temps depuis l'existence du genre humain; il est donc faux que tout homme soit condamné à l'avoir une fois dans sa vie, et qu'elle soit une dépuration nécessaire et même utile.

Mais depuis son introduction dans nos contrées, elle s'est signalée par une marche spécifique divisée en périodes plus ou moins régulières, et par une puissance de contagion des plus manifestes.

L'auteur décrit, dans le chapitre 4.e, les éruptions varioleuses qui en imposent par quelques formes semblables à celles de la petite vérole. Ces éruptions sont connues de temps immémorial en France sous les noms de *vérolette*, *variolette*, *petite vérole séreuse*, *lymphatique*, *cristalline*, *volante*, *bâtarde*, *fourmenterole*; enfin, dans les temps actuels, sous celui de *varicelle*. Elles constituent des variétés nombreuses de petite vérole bâtarde, parmi lesquelles il en est dont la violence des symptômes, dans la première période, et au commencement de la seconde, peut en imposer même à un habile médecin, et qui, dans quelques sujets, produisent des pustules confluentes qui laissent des marques comme dans la véritable petite vérole. Ces observations et ces distinctions ont été faites bien long-temps avant

qu'il fût question de la vaccine; mais ignorées ou oubliées, on a mis sur le compte de celle-ci, pour en diminuer le mérite, les maladies qui en ont été le sujet, et l'on a cru avoir perfectionné la science en créant les mots nouveaux, *varioloïde*, *petite vérole après vaccine.*

Dans le chapitre 5.ᵉ, M. Foderé expose les nouveaux faits qu'il a observés dans le département du Bas-Rhin, en faveur de la vaccine, et dans le 6.ᵉ chapitre, il décrit la vaccine qui préserve et celle qui ne préserve pas.

La marche et le caractère de la vaccine préservative, dont il est si important que la connoissance devienne populaire, sont les suivans :

« *Les* piqûres n'offrent aucun travail bien sensible du premier au troisième jour; mais du quatrième au cinquième, on commence à apercevoir de la rougeur et un peu d'élévation, accompagnées d'un sentiment de démangeaison assez fort. Du cinquième au septième jour, la rougeur et la démangeaison sont plus marquées, et l'on aperçoit distinctement un petit bouton qui a une dépression au centre, comme dans la variole franche, lequel se développe assez rapidement, et présente, sur la fin du septième jour, un bourrelet rond d'une couleur argentée, qui contient une matière limpide déjà bonne à être insérée et à préserver : cette matière n'a ni odeur ni couleur; elle est transparente et se dessèche facilement à l'air; elle se durcit comme du vernis ou de

la gomme, et conserve, dans cet état, plus ou moins de transparence; elle n'est point renfermée dans une seule cavité vésiculaire, mais le bouton a une structure celluleuse, dont chaque cellule est indépendante de sa voisine, ce qui fait qu'on peut la piquer pour en vider la liqueur, sans risquer de faire écouler celle des autres cellules. En même temps une aréole d'un rouge plus ou moins vif se forme autour de chaque bouton, laquelle présente vers la fin du huitième jour ou au commencement du neuvième, un aspect phlegmoneux, avec tension et gonflement qui s'étendent souvent beaucoup. Depuis l'instant où l'aréole se forme, jusqu'à celui où elle s'est le plus étendue, l'on remarque, si l'on y fait attention, le développement de divers symptômes généraux, tels que malaise, bâillemens, nausées, vomissemens, fréquence du pouls, enfin un peu de fièvre, ce qui dure pendant deux ou trois jours. Ainsi la marche et les phénomènes du bouton vaccin, provoqué par l'insertion, ne sont pas simplement locaux, mais ils s'accompagnent de symptômes généraux regardés par tous les bons observateurs comme essentiels et indispensables pour obtenir une bonne vaccine, une vaccine constitutionnelle capable de détruire une disposition générale, et à laquelle on puisse entièrement se fier. »

« Au neuvième jour de l'insertion, et quelquefois sur la fin du huitième, la liqueur du bouton commence à devenir opaque et blanchâtre : depuis

ce jour jusqu'au onzième, la rougeur des aréoles va en diminuant, et finit sur la fin de ce onzième, pour se dissiper tout à fait. Il se forme au milieu de chaque bouton une croute jaunâtre qui gagne rapidement du centre à la circonférence, qui brunit du onzième au treizième jour, et qui tombe du vingtième au trentième. Cette croute, lorsqu'elle est tombée, est dure au toucher, sèche, polie et luisante, bombée et souvent ombiliquée : il reste sur la place occupée auparavant par les boutons, une dépression, ou cicatrice blanche-ridée, présentant, comme on le dit, une apparence gauffrée, indélébile, à laquelle on reconnoît en tout temps que le sujet a été vacciné. »

« Tels sont les caractères que doit avoir une vaccination propre à préserver de la variole; il reste à ceux qui parlent de cette maladie arrivée après la vaccine, de voir si tous ces caractères s'étoient rencontrés dans les sujets vaccinés qu'ils donnent pour exemples. »

« Il n'est pas rare de voir la vaccine manquer chez certains sujets, ou bien les pustules avorter avant leur maturité; l'on doit alors réitérer la vaccination à diverses époques et avec des précautions plus grandes. »

« Quant à la vaccine non préservative et bien capable d'induire les parens en erreur, chacun, sans être médecin, pourra, avec un peu d'attention, la reconnoître aux indices suivans, et par conséquent

être averti qu'il doit faire procéder à une nouvelle vaccination. »

« 1.° Il s'élève, au bout de deux ou trois jours, souvent même plutôt, une inflammation à l'endroit des piqûres qui, dans certains cas, disparoît bientôt, et s'avive, au contraire, dans d'autres, laissant suinter une sérosité gluante, par fois trouble et puriforme, laquelle au bout de cinq ou six jours se convertit en une croute jaunâtre et feuilletée qui ne tarde pas à tomber. »

« 2.° Ou bien, on voit s'élever au deuxième, troisième ou quatrième jour de l'insertion, sur les piqûres déjà enflammées, un petit bouton rougeâtre ou bleuâtre, qui ne contient que peu ou point de sérosité, qui devient pâle et tombe en peu de jours; d'autres fois ce bouton se convertit rapidement en une petite vésicule ou pustule blanchâtre ou jaunâtre, de la grosseur d'un pois. Sa forme est pointue, ronde, carrée, rarement plate ou comprimée dans le milieu, comme dans la vraie vaccine : d'une nature molle et délicate, entourée d'une rougeur irrégulière, rayonnante, linéaire, contenant une humeur, en petite quantité, ordinairement trouble, laiteuse ou puriforme. Il n'est pas rare aussi de voir cette fausse vaccine s'accompagner d'un mouvement fébrile, suivi d'une éruption générale de boutons rouges ou de petites vésicules, accompagnée même d'une inflammation considérable du bras, avec du-

reté et enflure ; et ce qui est plus décevant, c'est que, lorsqu'elle a atteint un développement complet, elle a aussi la propriété de se communiquer : mais on parvient facilement à se détromper, parce que de même que la pustule de la fausse vaccine se développe avec rapidité, de même aussi disparoît-elle promptement, elle se crève et sèche du 5.e au 8.e jour, formant une croute jaunâtre ou d'un brun-clair, cérumineuse ou feuilletée, qui tombe et laisse une cicatrice plate, alongée, un peu blanche, sans points froncés, et fort semblable aux cicatrices de la varicelle. »

« 3.° Enfin quelquefois on trouve sur un bras ou sur les deux, les véritables boutons de vaccine confondus avec de fausses pustules qui se sont formées deux ou trois jours après l'insertion, et dont l'inflammation qui les entoure se confond avec l'aréole des boutons de la bonne vaccine, ce qui peut produire de l'erreur dans le choix du point où l'on recueille ce virus; mais indépendamment des différences dont il vient d'être question, cette erreur sera facilement évitée si l'on fait attention que la fausse vaccine n'est composée que d'une cavité vésiculaire, laquelle étant ouverte, laisse couler à la fois toute la sérosité qu'elle contient, tandis que dans la vraie vaccine, la pointe de la lancette ne puise que dans une cellule, laissant les autres intactes. »

Quant à l'époque à laquelle l'expérience a appris que la vaccine a exercé son effet préservatif,

M. le professeur Foderé blâme ceux qui l'ont fixée au temps de la formation de l'aréole, car l'on a vu la vaccine au onzième jour, sans que cela ait empêché l'apparition des symptômes varioliques trente-six heures plus tard. « Cette époque heureuse est seulement arrivée après qu'à la suite d'une vaccine constitutionnelle, la croute est bien formée, qu'elle est prête à tomber, ou qu'elle est tombée, ce qui porte le terme de précaution à celui de *vingt jours*, depuis le moment de la vaccination. »

Dans le chapitre 7.ᵉ, le savant professeur de Strasbourg expose les mesures administratives réellement efficaces pour parvenir à l'extinction de la petite vérole véritable. Il se demande si, en bonne police, et avec l'assurance que nous avons des heureux effets de la vaccine, un gouvernement sage ne devroit pas rendre la vaccine obligatoire, séquestrer les variolés, sinon interdire, du moins poser des conditions à l'inoculation variolique, et établir un lazaret pour ceux qui voudroient se faire inoculer, ou qui auroient la petite vérole. Cette question agitée dans quelques états a été ajournée par respect pour la liberté individuelle; mais qu'observons-nous dans ceux où, comme en France, chacun est le maître de faire ce qu'il veut relativement à la vaccine? La petite vérole régner, moissonner, mutiler, et faire accuser la vaccine des fautes qui n'appartiennent qu'à l'imprévoyance! Que voyons-nous, au contraire, dans les pays

dont les gouvernemens ne rencontrent aucun obstacle à faire le bien, et qui sont assez éclairés et assez fermes pour le faire? La petite vérole presqu'entièrement éteinte, et la vaccine dépouillée des préventions dont on l'accable dans ces premiers états.

A Vienne en Autriche, écrivoit M. le docteur de Carro, le 5 février 1820, aux rédacteurs de la bibliothèque universelle, imprimée à Genève (tom. XIII), depuis le 10 mai 1799, date de sa première vaccination, jusqu'au 5 février 1820, malgré toute son attention à vérifier et à éclairer tout ce qui lui paroissoit douteux, il n'avoit eu par lui-même connoissance que d'un cas de petite vérole après vaccination.

En Prusse et en Danemarck, par l'effet des mesures prises par le gouvernement, la petite vérole peut aussi être considérée comme entièrement éteinte.

Si donc l'excellence, dans le sens le plus absolu, d'une obligation que l'on s'impose, en justifie la légitimité, la question politique que l'auteur s'étoit proposée est résolue par les faits eux-mêmes, et il reste constant que la différence de ce qui se passe dans les grands états d'Allemagne et dans le Danemarck, d'avec ce qui a lieu en France, en Angleterre, et en d'autres pays, ne peut s'expliquer que par la manière plus ou moins régulière dont les gouvernemens surveillent l'importante affaire de la vacci-

nation; il ne l'est pas moins que la variole seroit par conséquent bannie définitivement de l'Europe, et que toute susceptibilité héréditaire étant détruite pendant plusieurs générations, elle ne pourroit même plus naître sporadiquement, si tous les gouvernemens adoptoient, comme mesure législative, les moyens suivans: »

« 1.° D'imposer aux parens, d'une manière aussi stricte et aussi rigoureuse qu'ils les obligent à les faire porter sur les registres de l'état civil, l'obligation de faire vacciner leurs enfans. »

« 2.° De nommer, par chaque commune de mille ames de population, un médecin chargé de vacciner gratuitement les enfans nés dans chaque trimestre, non-seulement dans la commune de sa résidence, mais encore dans les villages qui en dépendent; et un médecin inspecteur, par chaque chef-lieu d'arrondissement, chargé de faire des tournées, et de surveiller l'exactitude et la régularité des vaccinations. »

« 3.° D'enjoindre à tous instituteurs, institutrices, maîtres d'école, chefs de pensionnat, de collége, d'institut quelconque, chefs d'atelier, fabrique, manufacture, de ne recevoir aucun élève ou ouvrier sans un certificat d'avoir été vacciné régulièrement, ou d'avoir eu la petite vérole, et de présenter ces certificats au médecin inspecteur d'arrondissement, chaque fois qu'il le requerra, sous peine d'amende et d'autres peines plus graves. »

« 4.° D'ordonner aux maires de se faire exhiber les certificats susdits, lorsqu'ils délivrent des passe-ports, pour y faire mention de l'affirmative ou de la négative, surtout lorsqu'il s'agit de foires et marchés hors de leurs départemens respectifs. »

« 5.° D'établir des maisons spéciales et isolées de petite vérole, pour le traitement de cette maladie, lorsqu'elle se déclare quelque part ; de faire un devoir aux parens et aux gens de l'art d'en avertir aussitôt la police, sous peine d'une forte amende ; de transporter aussitôt les malades, d'une manière secrète, dans ces espèces de lazarets, et de fumiger les maisons, les meubles et les hardes des malades et de ceux qui les ont soignés, comme dans les autres contagions, avec annonce de ces accidens et de ces faits dans les feuilles hebdomadaires. »

Quant à la pratique de l'inoculation de la variole que pourroient réclamer ceux qui conservent une prévention incurable contre la vaccine, M. le professeur Foderé pense que les gouvernemens sages ne peuvent la tolérer qu'en la reléguant dans des lieux isolés, au milieu des campagnes, qu'en la renfermant dans les maisons spéciales de petite vérole dont il demande l'établissement, et en séparant de la société, pendant quarante jours, à dater de la période d'invasion, et les inoculés et toutes les personnes attachées à leur service.

Revenant à la vaccine et à l'établissement de médecins vaccinateurs salariés par le gouvernement,

l'auteur fait remarquer que si cette institution avoit eu lieu dès le principe, on se seroit épargné bien de fausses vaccines, de décevances et de controverses; qu'on a eu tort, afin de populariser cette découverte, d'en laisser la pratique, qu'on disoit facile, à quiconque a voulu s'y livrer; de là est arrivé que les médecins eux-mêmes l'ont confiée à des sages-femmes, à des élèves en chirurgie, et autres qui ignorent que rien n'est indifférent en médecine, et que tout doit être observé jusqu'à la fin.

« La tâche du vaccinateur n'est pas remplie lorsqu'il a inséré la vaccine, mais il doit revoir les vaccinés à plusieurs époques différentes, savoir: au 3.e, 5.e, 7.e, 11.e et 16.e jour; et les administrations ne doivent pas récompenser ceux qui vaccinent, d'après le plus grand nombre de noms que contiennent leurs listes, mais d'après le nombre certifié des opérés qui ont été suivis, et sur lesquels on a pu s'assurer de la réussite complète de la vaccine. Ces certificats devront surtout spécifier, *qu'on a observé, un tel jour, une aréole rouge et bien formée, avec gonflement, chaleur, légers mouvemens de fièvre, et bouton cristallin au milieu, déprimé au centre, et au* 16.e *jour la formation d'une croute brunâtre*, etc. Pour cela, il est essentiel de s'adresser à des médecins instruits; car il ne s'agit pas seulement ici de la vaccine, mais de toutes les maladies varioleuses, et de connoître à fond toutes les espèces d'éruptions, pour ne pas les confondre avec la petite vérole lé-

gitime, la rougeole, et la scarlatine, confusion qui n'a que trop souvent lieu, et pour signaler celles qui peuvent être contagieuses, et celles qui ne le sont pas; pour éclairer enfin sur des choses aussi importantes l'administration et le public. »

Dans le chapitre 8.e et dernier de son mémoire, M. le professeur Foderé résume ainsi les faits qu'il a présentés et discutés dans les chapitres précédens:

« La découverte de l'immortel Jenner ayant excité l'envie qui s'est toujours attachée aux hommes de génie et aux découvertes utiles, il en est résulté, et surtout en Angleterre, que la vaccination n'a pas été assez généralement pratiquée pour éteindre complétement la petite vérole, et que cette maladie a reparu de temps en temps, avec diverses autres éruptions que l'ignorance ou la prévention n'a pas permis de distinguer ; d'où l'on a conclu, ou que la vaccine est un préservatif infidèle, ou qu'elle ne préserve que pour un temps, et qu'il falloit la renouveler, puisque les vaccinés avoient aussi été attaqués de ces éruptions, auxquelles on a donné le nom de *varioloïdes,* variole après vaccine : propositions qui s'écroulent en remontant aux sources et à l'analyse des faits qui leur servent de fondement »

« La petite vérole franche est une maladie qui a ses caractères spécifiques, composés de formes et de périodes distinctes, dont on ne peut plus affirmer l'existence, si l'une ou plusieurs de ces pé-

riodes et de ces formes viennent à manquer, surtout la cessation de la fièvre, quand l'éruption est terminée, et sa reprise lors de la suppuration des boutons et du commencement de formation des croûtes; circonstances et autres qui n'ont nullement été observées dans les prétendues varioles qu'on dit avoir succédé à la vaccine, ce qui suffit pour démontrer qu'il s'étoit manifesté toute autre maladie que la variole proprement dite, sauf les exceptions extrêmement rares où l'on peut avoir la petite vérole deux fois. »

« La raison pour laquelle il a plu à certains médecins de créer des *varioloïdes*, des varioles après vaccines, vient de ce qu'on a ignoré qu'outre la petite vérole et la varicelle ordinaires, il est un grand nombre de maladies fébriles éruptives dont les produits ont, au premier coup d'œil, une apparence de similitude avec la première, qui trompe les personnes non exercées, et qui règnent quelquefois épidémiquement, après ne s'être pas montrées pendant plusieurs années. »

« Dans la longue série de faits exposés avec fidélité dans ce mémoire, les uns appartenant à des exanthèmes varicelleux ou anomales, les autres à de petites véroles réelles, ces derniers n'ont presque jamais été observés sur des sujets vaccinés, et vaccinés régulièrement. Tout en ne donnant pas aux vaccinations toute l'extension et l'attention convenables, et en laissant, par conséquent, des

alimens à la petite vérole, tantôt on a exigé de la vaccine qu'elle nous mît à l'abri de tant d'éruptions naturelles, indépendantes de son pouvoir préservatif, tantôt qu'elle fît plus que la petite vérole naturelle ou inoculée, en prévenant entièrement les cas rares de récidives, et tantôt enfin qu'elle enlevât toute susceptibilité, nonobstant que son insertion eût été mal faite, qu'elle n'eût point produit de symptômes généraux. »

« L'art de la vaccination, si important pour la conservation des hommes, n'est point étudié ni pratiqué toujours assez attentivement; de là les différens cas de variolés que les gens de l'art eux-mêmes affirment avoir été vaccinés, et qui laissent toujours des doutes à ceux qui connoissent le peu d'instruction de plusieurs vaccinateurs. »

« Enfin, puisque vingt-six ans d'expérience ont fait savoir que le préservatif de Jenner est non-seulement efficace pour un temps, mais encore pour toujours; et puisque les gouvernemens qui, d'après cette conviction, en ont propagé l'application de tout leur pouvoir, ont presqu'entièrement soustrait leurs états aux ravages de la petite vérole, tous les autres gouvernemens doivent être invités à les imiter, en rendant la vaccination obligatoire, en prenant des mesures pour la rendre générale et régulière, et en mettant à la propagation de la petite vérole, les mêmes entraves qu'à celle des autres maladies contagieuses. »

Ces dernières conclusions, éminemment sages, sont fortement approuvées par M. Gerrier qui termine l'extrait qu'il vous a présenté, en réclamant l'établissement de médecins cantonnaux, surveillés par des médecins inspecteurs, protégés les uns et les autres par toutes les classes de fonctionnaires.

Une autre maladie éruptive très-répandue dans ce département, parmi le peuple des campagnes auquel il inspire, en général, beaucoup de craintes, et suggère des pratiques nuisibles dont les médecins philantropes déplorent chaque année les tristes résultats, a été l'objet d'un travail particulier dont M. le docteur Pyot a fait hommage à la Société d'Émulation.

L'éruption *miliaire* qui tire son nom de sa ressemblance avec les grains du millet, est depuis long-temps un sujet de controverse pour les praticiens, les uns la jugeant *essentielle* ou constituant une maladie éruptive comme la petite vérole, la rougeole, la scarlatine, les autres la croyant toujours symptomatique ou susceptible de survenir dans les diverses maladies, à l'occasion de certaines erreurs de régime.

Notre confrère qui penche vers cette dernière opinion, sans l'adopter exclusivement, se livre d'abord à des considérations générales sur cet exanthème dont il fait brièvement l'histoire, recueillant sur sa route la doctrine des divers auteurs qui en

ont traité, et arrivant aux circonstances locales et aux préjugés funestes qui rendent cette éruption si commune dans le Jura, où les cultivateurs accoutumés à regarder la sueur comme le préservatif ou la crise de toutes leurs maladies, s'efforcent de provoquer cette excrétion par tous les moyens possibles, dès qu'ils se trouvent indisposés.

Dans un 1.er chapitre, M. le docteur Pyot expose les circonstances qui précèdent l'apparition des pustules miliaires, décrit leur forme, leur marche, et leur terminaison.

Dans un 2.e chapitre, l'auteur établit le parallèle de ce que certains médecins nomment fièvre miliaire essentielle, avec la marche de l'éruption miliaire qui accompagne certaines maladies aiguës; il recherche la différence qu'il peut y avoir entre les pustules rouges et les pustules blanches; il expose les indications de ces différens cas, et reconnoît que l'éruption miliaire se joint fréquemment aux affections catharrales, à la péripneumonie, à la pleurésie et aux fièvres dites bilieuses, ardentes, inflammatoires, au rhumatisme aigu, et aux maladies des femmes en couche par suite du régime incendiaire auquel ces femmes sont soumises dans nos campagnes.

Le 3.e chapitre de ce mémoire est consacré aux moyens curatifs, et renferme trois observations, dont une doit être considérée comme un cas de fièvre *intermittente pernicieuse*, et sort de la classe des mi-

liaires ordinaires, mais, par cela même, n'en est que plus intéressante.

M. le docteur Pyot déduit de son mémoire les corollaires suivans :

« 1.° Dans les hautes montagnes du Jura, mais plus encore dans la région moyenne, on rencontre fréquemment, avec les maladies aiguës qui s'y manifestent, une éruption miliaire qui naît des transpirations forcées, provoquées ou même spontanées. »

« 2.° Cette éruption est moins une maladie essentielle, qu'une affection secondaire, qu'on peut, de l'avis des médecins les plus recommandables, considérer comme une complication, comme une épiphénomène, plutôt que comme appartenant directement à la maladie qu'elle accompagne. Cette opinion est appuyée des remarques de Cullen, Frédéric Hoffmann, de Haen, Stoll, Quarin, Lory, etc., qui font autorité. »

« 3.° Pendant long-temps on a considéré, et on considère encore aujourd'hui cette éruption comme la fièvre miliaire proprement dite, redoutée à raison des victimes qu'elle a faites. »

« 4.° Ensuite de cette méprise, on ne lui opposoit qu'un traitement erroné, et susceptible de favoriser les plus grands désordres. »

« 5.° Expériences faites, il demeure démontré qu'on doit plutôt l'attaquer et la repousser, que la flatter et favoriser sa marche. »

« 6.° Cet épiphénomène que nous nommons *Suette miliaire* (*Sudamina*. Hipp.), est sporadique, et avec ce caractère il attaque indistinctement des individus de toutes les conditions, mais particulièrement les hommes forts, de dix-huit à cinquante ans. »

« 7.° La couleur des pustules ne lui donne pas une nature particulière; rouges ou blanches, elles ne demandent pas des moyens curatifs différens, la couleur n'étant que le résultat de l'irritation des capillaires, et du mélange du sang avec la sérosité lymphatique, dans des tubes très-étroits. »

« 8.° Lorsque la *suette miliaire* se manifeste avec fureur, il faut chercher à la calmer le plus promptement possible, et si elle ne présente pas toujours le même caractère de malignité, il faut néanmoins se hâter d'en borner le cours. »

« 9.° Elle a une tendance à se montrer au milieu de certaines maladies inflammatoires, mais cette disposition peut aussi être inhérente à certaines situations physiologiques individuelles. »

« 10.° Enfin, on ne peut pas lui attribuer un caractère épidémique, mais elle peut être contagieuse, lorsque les maladies qu'elle accompagne, lui impriment le principe délétère nécessaire pour lui donner cette propriété redoutable. »

M. le docteur Pyot a exprimé, dans son mémoire, le désir de voir l'objet de son travail soumis à l'examen des grands praticiens; son vœu a été

rempli, car M. le professeur Foderé vient, tout récemment, d'adresser à la Société d'Émulation un mémoire imprimé sous le titre de *Recherches et observations critiques sur l'éruption et la fièvre connues sous le nom de miliaire.*

Ce savant médecin, déterminé par l'importance et la crainte qu'on attache, en Alsace, à l'éruption miliaire, a voulu éclairer de son érudition et de son expérience la question de savoir s'il existe un exanthème miliaire essentiel, idiopathique, ou bien si cette éruption n'est jamais que symptômatique, ou simplement l'effet d'un mauvais traitement. Telle est la question pour la solution de laquelle il a composé ce mémoire qu'il a divisé en cinq articles.

Après avoir exposé, dans le premier, les graves motifs qui l'ont déterminé à prendre la plume, il s'attache à donner, dans le second, une description exacte de la maladie, telle qu'elle est conçue par ceux qui en font un genre particulier. Dans le troisième, il analyse les autorités dont s'appuyent les partisans outrés de cette *essentialité*, et sur lesquelles ils fondent leur croyance. Dans le quatrième article, il ajoute aux lumières qu'ont pu lui fournir les auteurs, celles qu'il a recueillies de plus de quarante ans de pratique et d'observations; et dégagé de tout esprit de secte, il énonce franchement ce qu'il croit vrai et ce qu'il croit faux dans le sujet en question. Enfin, dans le cinquième, il examine

les deux questions de savoir si c'est là une maladie nouvelle, inconnue aux anciens, et si elle est contagieuse. Isolant l'éruption elle-même d'avec la maladie, il fait voir que c'est toujours par cette dernière, à laquelle les historiens spéciaux des miliaires n'ont pas fait attention, que le tout ensemble a dû se communiquer.

De toutes les considérations développées dans ce mémoire, l'on peut tirer les corollaires suivans :

1.° Il existe réellement un exanthème miliaire, accompagné de caractères particuliers, et pouvant accompagner les fièvres aiguës, comme se montrer sans fièvre, d'une manière chronique.

2.° Cet exanthème est le plus souvent un symptôme des maladies inflammatoires de la poitrine et du bas ventre, symptôme qui persiste jusqu'à la mort du malade sans le soulager, et presque toujours d'un augure sinistre; il n'apparoît pas moins, quelquefois, sans conséquence, dans les affections catharrales, telles que le catharre pulmonaire et autres.

3.° Il peut être quelquefois critique, lorsqu'il se montre tout à coup dans les jours judicatoires.

4.° Il n'est pas impossible que les miliaires soient quelquefois le produit d'une matière âcre, d'un virus qui irrite les nerfs, et dont l'organisme cherche à se débarrasser par toutes les voies, ce qui produit des phénomènes nerveux, une véritable

fièvre maligne dont l'effort vers la périphérie se confond avec l'*essentialité* de la fièvre; mais ce qui est très-rare, et ce qu'on ne pourroit prévoir.

5.° Les causes qui donnent lieu aux fièvres diaphorétiques et pernicieuses, peuvent aussi donner occasion à l'exanthème miliaire.

6.° Un traitement échauffant et stimulant, surtout chez des malades pléthoriques, peut seul suffire à cette production.

7.° L'éruption miliaire chronique n'exige pas de considération particulière, et celle qui apparoît dans les fièvres aiguës n'exige aucun changement de traitement de la maladie principale, à moins qu'elle n'indique qu'on s'est trompé dans ce traitement.

8.° La miliaire est une éruption endémique dans certains pays, qui se montre dans tous les cas de modification dans l'ordre physiologique des fonctions, ou d'irritation même chirurgicale, mais sans tirer à conséquence.

9.° Elle n'est pas une maladie nouvelle, mais seulement une affection cutanée mieux distinguée et mieux observée des modernes.

10.° Cette éruption n'est pas contagieuse par elle-même, mais elle peut l'être par les maladies qu'elle accompagne, et alors il vaut mieux prendre des précautions que de n'en prendre aucune.

11.° Quant au traitement, l'auteur ne pense pas que cette éruption puisse en exiger un particulier, puisque ce n'est qu'une ombre qui suit le corps,

et son traitement est, par conséquent, subordonné à celui de la maladie principale.

M. le docteur Pacoud, de Bourg, fondateur d'une école d'accouchemens que nous avons à envier au département de l'Ain, a fait hommage à la Société d'Émulation du Jura, de tables synoptiques destinées à établir une correspondance instructive entre les élèves sages-femmes dispersées dans les différentes parties du département de l'Ain, et le savant professeur qui, après les avoir formées, continue de les surveiller et de suivre leurs progrès.

Ces tables paroissent au nombre de trois, chaque année.

La première offre le nombre et l'espèce des divers accouchemens qui ont été dirigés par les élèves, ainsi que les rapports de position dans lesquels ils se sont terminés dans les trois régions de la montagne, de la plaine, et du pays d'étangs.

La seconde présente le recensement des femmes et des enfans morts avant, pendant, ou après l'accouchement, dans ces trois grandes divisions territoriales, et l'énoncé des circonstances particulières dans lesquelles la mort est arrivée.

La troisième table est indicative des accidens survenus avant, pendant, et après l'accouchement, tant à terme que prématuré, et des avortemens, ainsi que de leurs causes probables, dans les trois régions du département de l'Ain.

Lorsque M. le docteur Pacoud conçut l'idée d'établir une correspondance avec ses élèves, et d'exiger d'elles, chaque année, le compte rendu de leur pratique, il n'avoit en vue que d'éclairer et d'affermir leurs premiers pas dans la carrière difficile et épineuse de l'exercice de l'art des accouchemens, et de compléter ainsi un système d'enseignement pratique trop resserré par des circonstances inhérentes aux localités. Il espéroit, par ce moyen, balancer les avantages que la multiplicité des faits présente à l'instruction des élèves sages-femmes, dans les grandes écoles, et notamment dans celle de Paris. Il nous apprend lui-même que le succès à dépassé ses espérances; et déjà l'expérience de six années consécutives laisse entrevoir une sorte de supériorité de ce genre d'enseignement pratique, sur celui que peut présenter un grand nombre de femmes enceintes et en couche réunies dans le même établissement.

« Près de cent quarante élèves, dispersées sur les différentes parties du département de l'Ain, recueillent avec autant de soin que d'exactitude, les faits intéressans qu'elles ont eu l'occasion d'observer dans le cours de l'année, tracent naïvement la conduite qu'elles ont tenue, les manœuvres qu'elles ont exécutées, en ne réclamant en échange que des conseils pour mieux faire à l'avenir. Le désir de se rendre de plus en plus dignes de la confiance des mères de famille, entretient parmi elles

une véritable émulation. Dans plusieurs points du département, les élèves, de leur propre mouvement, se réunissent les dimanches et fêtes auprès de leurs anciennes sous-maîtresses, pour s'occuper de leur instruction, et se faire part mutuellement de leur pratique. »

« Dans les deux années qui se sont écoulées depuis le dernier compte rendu que nous avons publié, nous avons reçu, dit M. Pacoud, une immense quantité d'observations sur les points les plus importans de l'art des accouchemens; et nous pouvons assurer, sans exagération, que la moitié, au moins, ne dépareroit pas les meilleurs recueils d'observations. »

« Ce n'est pas seulement sous le rapport du perfectionnement de la pratique des élèves, que cette partie de notre enseignement présente des avantages; à mesure que nous avançons dans cette nouvelle carrière, nous nous apercevons que nous avons, les premiers, découvert une mine riche, non-seulement en observations pour la science, mais encore en considérations qui, par la suite, peuvent devenir d'une haute importance d'administration et d'économie politique, par l'étude de l'influence des lieux, de l'air, des eaux, de la nature des travaux auxquels les femmes se livrent dans les diverses localités, de leurs habitations, de leurs mœurs, de leurs habitudes etc.; sur la grossesse, l'accouchement et ses suites. »

« C'est d'après toutes ces considérations que des tables synoptiques, pour être tout à la fois aussi intéressantes qu'instructives, doivent être dressées; elles doivent faire connoître les accidens, les pertes de toute espèce, quelqu'en soit la cause, sans déguisement et sans détour; elles doivent enfin représenter par des nombres, l'expression générale de toutes les influences sur la fécondité, la grossesse, l'accouchement et ses suites. »

« Composées d'après une multitude d'observations recueillies sur une grande surface dont les dispositions topographiques sont aussi variées que celles que présente le département de l'Ain, ces tables offriront non-seulement des règles de conduite au médecin, mais encore fourniront à l'administrateur et à l'homme d'état, des données utiles sur les causes qui peuvent favoriser la population, ou lui nuire. »

On conçoit combien de renseignemens utiles pourroient procurer des écoles d'accouchement organisées sur le même plan, et combien il seroit à désirer que chaque département possédât une établissement analogue à celui qui prospère dans une ville voisine, sous la direction de M. le docteur Pacoud.

M. le docteur Gaspard du Jura, qui, depuis plusieurs années, habite un pays d'étangs voisin du nôtre, a mis à profit sa situation pour exami-

ner l'organisation du poisson connu sous le nom de *carpeau*, et fixer l'incertitude des naturalistes à l'égard de cette variété monstrueuse. La notice qu'il a adressée à ce sujet à la Société d'Émulation, mérite d'être rapportée tout entière.

« Demandez à un pêcheur, à un cuisinier, ou à un gourmand, ce que c'est qu'un carpeau, on vous répondra que c'est une carpe qui n'a ni œufs ni laites, qui n'est ni mâle ni femelle, qui, en un mot, est sans sexe. On vous dira encore que ce poisson n'a point de ventre; qu'en pressant celui-ci, on ne peut faire sortir par l'anus, ni œufs ni liqueur séminale; que le carpeau est plus large et plus arqué, à proportion, que la carpe ordinaire; qu'il devient plus gros et plus gras; et qu'enfin, il est plus recherché sur les tables par les palais délicats. »

« Cette assertion d'un fait aussi singulier à piqué ma curiosité, et le résultat de mes recherches pourra être de quelqu'intérêt pour la Société d'Émulation, puisque cette sorte de poisson se rencontre probablement dans les étangs de la Bresse du Jura, comme dans ceux de la Bresse Châlonnoise, de la Bresse proprement dite, et de l'ancienne principauté des Dombes »

« Des pêcheurs de profession, très-instruits dans leur partie, m'ont donc procuré, en avril 1821, et en mars 1822, cinq carpeaux provenant de la pêche de différens étangs, et je les ai examinés et disséqués

qués avec soin. Or, tous m'ont offert les caractères extérieurs de forme et de dimension dont il a déjà été fait mention ; tous ont eu en largeur la moitié juste de leur longueur, en mesurant celle-ci de l'ouie à la naissance de la queue ; tandis que sur les carpes ordinaires, cette longueur est toujours plus que le double de la plus grande largeur. »

« L'examen attentif de l'intérieur du ventre m'a fait voir que ces cinq poissons étoient cinq carpes femelles, ayant encore toutes des vestiges d'ovaires plus ou moins reconnoissables, réduits à un volume infiniment petit, et comme tout à fait désorganisés. Trois d'entr'eux m'ont même offert leurs organes génitaux si peu apparens que, si je n'eusse disséqué que ces individus, je les aurois regardés comme en étant réellement privés. »

« Je doutois, au premier moment, si ces corps celluleux, grisâtres, homogènes, sans gramulations apparentes, qui tenoient la place des organes de la génération, étoient des débris d'ovaires ou de laites, ou même seulement de tissu graisseux, comme le pensoit un cuisinier expérimenté à qui je les faisois voir et juger. Cependant les ayant enlevés avec soin, et les ayant fait bouillir dans l'eau, j'y ai aperçu quelques gramulations blanchâtres, et deux ou trois grains jaunes rougeâtres, que j'ai reconnus pour de vrais œufs. »

« Ces doubles rudimens d'organes n'ont pesé ensemble, quoique tout mouillés, et même avec le sac

utérin ou tubaire très-distinct qui les enveloppoit, n'ont pesé, dis-je, chez un individu, que 18 grains, chez le second que 26 grains, et chez le troisième que 31 grains, au lieu de plusieurs onces que les ovaires des carpes pèsent ordinairement. Chez les deux autres carpeaux ces organes, quoique extrêmement réduits et dégénérés, étoient plus distincts et plus volumineux; ils formoient environ la dixième partie de leur masse ordinaire ; et chez l'un de ces poissons ils ont pesé deux gros et demi, et chez l'autre deux gros seulement. Ils étoient d'ailleurs également grisâtres, peu reconnoissables, et ils n'ont offert, après leur coction dans l'eau, que quelques grains rouges, au milieu d'un tissu comme spongieux. »

« Ainsi donc les carpeaux ne sont point des êtres nés sans sexe. Ce sont de véritables carpes femelles dont les ovaires ne se sont pas ou se sont peu développés, ou chez lesquelles, peut-être, ils se sont flétris et atrophiés après s'être développés. »

« On peut les comparer aux poissons que *S.-Tull* châtroit pour les engraisser, au milieu du siècle dernier. On peut les comparer encore mieux aux abeilles ouvrières qu'on a cru long-temps privées de sexe, mais qui, d'après les expériences de MM. *Schirach*, *Riem* et *Huber*, et surtout d'après les dissections de M.lle *Jurine*, sont bien certainement des femelles dont les organes génitaux sont flétris, et sans développement. »

« Y a-t-il des carpeaux mâles? Je l'ignore, ou plutôt j'en doute. Cependant M. de *Latourette* qui a examiné ces poissons avant moi, comme je l'ai vu après avoir fait mes recherches, affirme que les carpeaux ne sont que des carpes mâles privées de sexe par un espèce de castration accidentelle. Or, il est fort étrange que ce naturaliste n'ait rencontré que des individus mâles, et moi seulement des individus femelles. Quoiqu'il en soit, l'espèce de la carpe, parmi les poissons, n'est pas la seule qui fournisse des individus ainsi mutilés ou imparfaits. En effet, je lis dans la *Statistique* du département de l'Ain, rédigée par M. le préfet de *Bossi*, et publiée par ordre du gouvernement, que « dans la pêche des étangs de la Bresse et des Dombes, on trouve souvent des carpes, quelquefois des brochets et des tanches dépourvus d'organes de la génération, et un excès d'embonpoint accompagne toujours cet état. »

« Quelle est maintenant la cause qui donne naissance à ces poissons stériles? Pourquoi, par exemple, à la pêche d'un étang, en trouve-t-on beaucoup plus qu'à celle d'un autre? »

« Je n'en connois aucune raison. Je dirai seulementque dans un de mes carpeaux j'ai trouvé la vésicule biliaire très-tuméfiéeet contenant près d'une cuillerée de bile ; je dirai encore que, dans un autre, j'ai rencontré plusieurs petits foyers purrulens dans cette masse glanduleuse considérable qui em-

brasse les intestins, et qu'on régarde comme un pancréas.

Enfin, j'ajouterai qu'un propriétaire intelligent et observateur m'a assuré qu'on trouvoit beaucoup de carpeaux à la pèche, quand on avoit empoissonné les étangs avec de la carpaille trop vieille.

Tous ces faits ne résolvent pas sans doute la question, mais ils mettent sur la voie d'y parvenir, et je pense qu'il vaut mieux les recueillir en attendant, que de hasarder des explications tout à fait futiles, comme par exemple d'attribuer les carpeaux du Rhône à la rapidité de ce fleuve.

Le même correspondant a communiqué à la Société d'Émulation une observation curieuse sur des chenilles expulsées vivantes de l'estomac et des intestins d'un homme de 30 ans. Comme ce fait, rapproché de plusieurs autres cités par des auteurs qu'on accuse aujourd'hui d'ignorance ou d'un excès de crédulité, peut éclairer l'opinion des physiologistes, nous le rapporterons ici dans tous ses détails.

« Le nommé Bey, cultivateur, habitant cette partie du département de Saône-et-Loire, connue dans le pays sous le nom de Bresse châlonnoise, âgé de 30 ans, d'un tempérament bilieux-lymphatique, vivoit comme les gens de sa condition, n'avoit point mangé précédemment de corps gras, n'étoit sujet à aucune colique, et n'éprouvoit au-

cun symptôme qui eût quelque rapport à la fièvre bilieuse qui régnoit épidémiquement, pendant l'été de 1826, dans ces cantons. Sur la fin de cette saison, il eut plusieurs signes avant-coureurs de la fièvre, comme défaut d'appétit, malaise, lassitudes spontanées, douleur de tête, etc.; mais il ne fut atteint de la fièvre même, que le 12 septembre suivant. »

« Cette maladie offrit, avec le type rémittent quotidien, les symptômes ordinaires de l'épidémie régnante, et notamment des évacuations de bile par le haut et par le bas. Or, le 16 septembre, dans un des redoublemens, il rendit, par un vomissement spontané, non-seulement beaucoup de bile et de vers trichurides, mais encore deux véritables chenilles vivantes, munies de deux rangs de pattes, ayant la tête noire, longues d'un pouce et demi, grosses presque comme le petit doigt, et de couleur gris-cendré. On n'a pas pu m'assurer si elles avoient quelques faisceaux de poils. »

« Ces insectes abandonnés à eux-mêmes, après avoir été vus par le malade et les gens de la maison, furent mangés par les poules qui se trouvoient dans la chambre. »

« Mais le lendemain, à l'occasion d'un émétocathartique, cet homme rendit par le bas, dans une selle bilieuse, une troisième chenille de couleur jaune, encore plus grosse et plus vivace que les autres. Elle fut visitée par tous les voisins, puis enveloppée dans du papier pour m'être remise

le jour suivant ; mais elle s'échappa pendant la nuit, après avoir laissé, dans l'enveloppe, deux crottins ou excrémens noirâtres qui furent les seules pièces justificatives du récit qu'on m'en fit, lors de ma visite. Cet homme me demanda alors si ces chenilles ne lui seroient pas provenues de vers contenus dans les pommes qu'il avoit mangées précédemment. »

« Il me demanda aussi avec instance un remède contre celles qu'il craignoit d'avoir encore dans l'estomac, et à la présence desquelles il attribuoit toute sa maladie. »

« Quoique je n'aie aucun motif de soupçonner la véracité d'un semblable récit, j'avoue cependant que, si cette observation étoit la seule à ma connoissance, j'aurois bien de la répugnance à y ajouter foi. Mais comme j'en trouve de semblables consignées dans divers ouvrages, je n'hésite pas à croire que certaines chenilles peuvent se développer dans l'estomac ou les intestins d'un homme. »

« 1.° *R. Dodonæus*, en 1581, parle d'une fille de neuf ans qui, ayant pris un vermifuge, rendit des insectes vivans, munis de pattes, ressemblant plutôt à des chenilles courtes qu'à des lombrics. (1) »

« 2.° Avant 1596, *Henri de Bra*, médecin, écrivit à *P. Forestus*, qu'un homme, après s'être plaint pendant deux ans d'une violente cardialgie, rendit,

(1) Comment. *In Benivenii de abditis*. Cap. 58.

à l'occasion d'un vomitif, un ver semblable à une chenille. (1) »

« 3.° *J. Gœdaert* a donné la figure et la description d'une chenille développée dans un testicule pourri de canard, laquelle après avoir consumé toute la substance de celui-là, se métamorphosa, le 29 mai 1659, en une chrysalide qui donna naissance, le 7 juin suivant, à un petit papillon de nuit. (2) »

« Cependant, il faut convenir ici que la figure donnée par cet entomologiste ne convient pas aux insectes de notre observation. »

« 4.° *N. Andry* donne l'histoire d'un vers-chenille rendu par un grand-vicaire d'Alais. (3) »

« 5.° *Vétillard*, médecin au Mans, a communiqué à Buffon, en 1771, l'observation très-détaillée d'une véritable chenille vomie par une phtisique, le 8 juin 1761. Cet insecte brunâtre, avec des bandes longitudinales noires, muni de seize pattes et de petites aigrettes de poils sur ses anneaux, ayant la tête noire et luisante, etc., fut conservé dans une boîte. Des feuilles de différens végétaux furent d'abord présentées à cette chenille qui refusa constamment d'en manger. Mais après bien des essais, on trouva que les alimens parfaitement de son goût étoient des viandes blanches de veau ou de poulet,

(1) Forestus. lib. XXI, obs. 26.
(2) Metamorph. insect. exper. 72.
(3) De la générat. des vers dans le corps de l'homme.

récemment máchées, lesquelles entroient comme partie principale dans le régime de la malade. Elle fut ainsi nourrie dans sa boîte pendant dix-neuf jours, jusqu'au 27 juin qu'elle périt d'accident, sans s'être métamorphosée en chrysalide. Au contraire, loin d'avoir pris de l'accroissement, elle avoit beaucoup dépéri, étoit devenue lente, paresseuse, et souvent engourdie, probablement faute d'avoir été maintenue dans une température voisine de celle du corps humain. Cette observation qui paroît bien authentique, fut publiée, en 1778, par Buffon, à l'appui des générations spontanées. (1) »

« 6.° *Linnœus*, en 1759, après avoir décrit la phalène des corps gras, qui est un papillon de nuit de l'ordre de ceux qui voltigent et se brûlent sur les chandelles, (*Phalæna pinguinalis*), dit qu'elle habite quelquefois dans l'estomac de l'homme, formant alors un des *entozoaires* les plus fâcheux. Ce grand homme cite à ce sujet les mémoires de l'académie de Stockolm, pour 1755, page 51. (2) »

« 7.° Enfin, M. *J. Cruveillier*, en août 1826, a montré à la *Société anatomique de Paris* une che-

(1) Supplém. à l'hist. natur. tom. VIII, pag. 57—63. Paris, 1778, in-12. Impr. roy.

(2) *Phalæna pinguinalis ..... habitat in pinguibus, butyro, aliisque frequens, intrà domos et culinas, rariùs in ventriculo humano, inter vermes pessima*. Syst. nat. tom. I, pag. 533. Edit. X. Holme 1759.

nille de Sphinx qui lui avoit été communiquée par un médecin de province, pour avoir été évacuée avec les selles par un malade. Or, cette société savante, sur le rapport de M. *J. Cloquet*, a pensé généralement que le médecin avoit été trompé par le malade, et que cette chenille n'avoit pas habité son corps. (1) »

La littérature n'a point offert à la Société d'Émulation, un tribut moins précieux que celui des sciences physiques.

Des recherches historiques, dont plusieurs ont pour nous beaucoup d'intérêt, ont occupé quelques-uns de nos confrères qui ont bien voulu nous faire jouir du fruit de leur savantes veilles.

M. Béchet du Jura, ancien secrétaire général de notre préfecture, a adressé à la Société le premier volume de l'histoire de Salins, en lui annonçant la publication prochaine du second qui terminera l'ouvrage.

Nous attendons le complément de cet important travail pour en présenter l'analyse.

M. Maillard-de-Chambure, l'un des secrétaires de l'Académie de Dijon, à fait hommage à la Société d'Émulation dont il est membre, d'un Mémoire

(1) Nouv. biblioth. méd. tom. III, pag. 249. ann. 1826.

historique et statistique sur l'état passé et présent de l'Irlande.

Cet ouvrage composé en partie sur des documens officiels et très-exacts, fait connoître, sous le rapport du gouvernement, de la religion, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, une des contrées de l'Europe sur laquelle nous avions le moins de renseignemens, et dont la situation politique emprunte un nouvel intérêt des circonstances particulières dans lesquelles elle se trouve en ce moment.

Un homme de lettres de la capitale, M. le Moine, ancien employé supérieur du ministère de l'intérieur, que des liaisons d'amitié avoient appelé et retenu quelques jours dans notre ville en 1825, et qui a observé avec attention plusieurs parties du département, à voulu déposer, dans notre bibliothèque, la relation de son voyage qu'il a publiée sous le titre des *Loisirs de M. de Villeneuve*.

Ce témoignage de souvenir et de bienveillance, est d'autant plus agréable à la Société, que le voyage *sentimental* de M. le Moine renferme des observations locales, et des vues d'intérêt public heureusement développées.

Un jeune médecin du canton d'Arinthod, M. Jeannin, vous a fait hommage d'un discours sur les qualités nécessaires pour être utile à ses semblables,

et particulièrement sur celles qui conviennent au médecin.

Vous jugerez, Messieurs, de la manière délicate dont il les conçoit, et de l'énergie avec laquelle il les retrace par les citations suivantes :

« Le médecin doit à celui qui lui a accordé sa confiance, un intérêt tendre qui ressemble à de l'amitié. L'homme souffrant est un être sacré auquel il doit prodiguer son zèle et son affection, et pour lequel il doit oublier ses affaires personnelles, et surtout ses plaisirs. Le médecin doit faire, en un mot, abnégation de lui-même. Sa jeunesse aura peu de loisirs agréables, sa vieillesse ne lui promet guères de repos ; et ceux qui mesurent la durée de la vie par la variété et le nombre des divertissemens, diront qu'il n'a pas vécu, ou plutôt ils regarderont comme perdue une longue vie dans laquelle il aura toujours vécu pour les autres. Mais qu'ils apprennent par son exemple que l'homme de bien ne perd pas les jours qu'il employe au salut de ses semblables. »

« Le cœur du médecin doit être le refuge de toutes les vertus ; au milieu des vices même du siècle, sa conduite doit être exemplaire et en rapport avec la gravité de ses occupations. Il doit se glorifier de ses amis, de ses liaisons, de ses goûts... Ses mœurs doivent être irréprochables ; l'époux le plus ombrageux, la mère la plus sévère doivent pouvoir lui accorder la plus intime confiance. Dépositaire des

secrets et quelquefois de l'honneur des familles, le médecin doit en être le gardien incorruptible; et l'oubli des services passés, l'ingratitude même, ne doivent jamais altérer les droits d'une confiance qui n'existe plus. »

« Semblable au soldat dont le courage croît avec le danger, le médecin redouble de zèle quand l'humanité en péril réclame son secours. Au milieu des ravages de la contagion, il habite les hôpitaux dans lesquels elle moissonne plus de victimes que la guerre. Il pénètre dans les prisons où les hommes entassés luttent contre toutes les causes de mortalité : il visite l'asile insalubre du pauvre pour lequel sa seule présence est un soulagement. »

« Mais peut-être, s'écrie le jeune philantrope, me reprochera-t-on de tracer le modèle d'une perfection imaginaire, et de rendre invraisemblables les sacrifices continuels que le médecin fait à ses concitoyens! S'il falloit citer des exemples, je n'irois pas les chercher dans les fastes de l'antiquité, ni dans les annales étrangères. Notre siècle et notre France se glorifient de bien des actes d'héroïsme en ce genre. »

« Lorsque Rome fut ravagée par la peste, Galien prenoit la fuite. Sydenham abandonna Londres au début d'une maladie épidémique. Mais en France, nous avons vu des phalanges de jeunes médecins s'élancer sur les champs de bataille, pour y porter, au péril de leur vie, les secours de leurs talens. Toute

proportion gardée, il a péri bien plus d'officiers de santé dans les hôpitaux, que de braves au champ d'honneur, et jamais le zèle ne s'est ralenti. »

« Mais il y auroit une trop longue liste à faire de tous les médecins français qui ont brigué l'honneur de braver la mort au milieu des dangers. »

« Honneur à toi, jeune homme, dont le courage méritoit une autre récompense. Fidèle à la voix de l'humanité, tu as quitté ton pays, ta famille, pour aller affronter une épidémie meurtrière. Ta mort ressemble au trépas des braves dont le sang a coulé pour le salut des nations. Tu seras cité pour exemple d'un dévouement sublime, et la France inscrira le nom de Mazet parmi les hommes qui l'ont illustrée, tandis que la reconnoissance d'un autre peuple cultivera, sur ta tombe, le laurier qui devoit ceindre ton front. »

. . . . O trop justes regrets !
Pleurez, c'est un héros, un martyr, un Français.
Il tombe loin des bords de sa belle patrie,
Loin des bras maternels, dans la fleur de sa vie.
Ah ! jeune infortuné, sur le lit de douleur
Il nommoit les objets qu'il privoit du bonheur,
Chargeoit de ce dépôt l'amitié tutélaire,
Et son dernier soupir fut un vœu pour sa mère.
. . . .
De tes jeunes vertus la patrie est en deuil ;
Mais ton nom, du trépas perçant la nuit profonde,
S'unit aux noms sacrés des bienfaiteurs du monde,
Et la gloire à la mort redemande tes jours :
La mort, c'est un moment ; la gloire, c'est toujours ! »

Dévouement des médecins Français,

par M. Gaulmier.

La Société d'Émulation a reçu de M. Crestin, de Gray, la traduction en vers des *héroïdes* d'Ovide qui est le fruit des loisirs studieux auxquels ce littérateur octogénaire, auquel nous devons déjà l'histoire de la ville de Gray, consacre la fin d'une carrière qui fut constamment remplie, ou par l'exercice de fonctions publiques, ou par le commerce des muses.

M. Crestin a joint à sa composition poétique, un ouvrage de circonstance qui annonce dans son auteur une longue expérience administrative, et le zèle ardent du bien public : c'est un plan d'organisation de l'administration municipale, et d'économie dans les dépenses publiques.

Le tribut que la littérature a offert, cette année, à la Société d'Émulation du Jura, n'a pas été moins précieux que celui que nous avons reçu des sciences physiques.

Un jeune poète dont notre ville a été le berceau, et dont les heureuses dispositions ont été cultivées par un de nos compatriotes, doué d'un goût pur, et formé à l'école des anciens, a adressé à la Société une nouvelle traduction en vers français des Bucoliques de Virgile, avec des notes historiques et littéraires, et une *Flore Virgilienne*.

Dans cet intéressant ouvrage, M. Gindre de Mancy, a cherché à se rapprocher du texte latin, avec plus de soin que ses prédécesseurs, en conservant les grâces de l'original.

L'épître dédicatoire qu'il a placée à la tête de son livre vous donnera une idée de son cœur comme de son esprit, car elle est dictée par la reconnoissance et offerte à l'amitié.

ÉPITRE DÉDICATOIRE A M. TERCY.

Pauca meo Gallo, sed quæ legat ipsa Lycoris.

L'AURORE à peine ouvroit les portes du matin,
Et déjà, dans les bois, un Virgile à la main,
J'errois, bercé des vers de ce divin génie,
Et savourant en paix leur suave harmonie.
Mais bientôt, promenant un regard inspiré
Sur les rians tableaux dont j'étois entouré,
Ces champs, que je voyois à travers la clairière,
Rougis aux premiers feux du dieu de la lumière,
Ces troupeaux égarés dans un vague lointain,
Et du pâtre joyeux le rustique refrein,
Tout rappeloit en moi ces douces Bucoliques,
Où le pasteur romain, en vers mélancoliques,
Soupira les regrets du paternel séjour,
L'amitié malheureuse et les peines d'amour.
Et moi, j'allois aussi sous un roc solitaire,
De celle que j'aimois pleurer l'absence amère,
Et j'appelois aussi sur les maux de mon cœur
De la tendre amitié le vers consolateur.

Tout à coup une voix harmonieuse et pure
Caressant mon oreille avec un doux murmure :
« Pourquoi dans la douleur consumer tes beaux jours?
« Ah ! plutôt que pleurer tes absentes amours,
« Que ne les chantes-tu sur la flûte légère,
« Le plus beau des présens qu'aux enfans de la terre

« Ait fait le ciel ami; la flûte au doux accord,
« Qui console de tout et même de la mort?
« Tiens, reçois celle-ci, don sacré, qu'une Muse
« Forma de sept roseaux cueillis sur l'Aréthuse,
« Et par qui j'ai redit à nos vertes forêts
« Du Cyclope amoureux les antiques regrets.
« Fais-la connoître encore à la Seine attentive,
« Et que tes simples chants ramènent sur sa rive
« Et Pomone, et Palès, et les Dieux des bergers,
« Et les plaisirs naïfs, à la ville étrangers. »

O Tercy! c'étoit toi dont la voix inspirante,
Non moins douce pour moi que l'onde murmurante,
Ou que le bruit flatteur des brises du matin,
Parloit secrètement à ton ami lointain.
Doux ami de mon cœur, chantre de Galatée,
C'est toi qui me prêtois cette flûte enchantée,
Dont ta bouche tira des accords si touchans.
Par toi, j'osai sur elle essayer quelques chants,
Et portant dans les bois mon ardeur inquiète,
De leurs agrestes fleurs j'ornai ma jeune tête.
Répétant tes leçons, appuyé sur ton bras,
Sous l'ombrage avec toi je suivois pas à pas
Le chantre de Tityre à la flûte immortelle,
Et notre André Chénier, formé sur son modèle,
André, de nos loisirs le charme favori,
Par une Muse antique en nos vallons nourri.

Ainsi, j'aurois voulu, m'égarant sur les traces
De ces maîtres divins enseignés par les Grâces,
Que l'écho me redît quelques-uns de leurs vers,
Dignes de ton beau nom, dignes de t'être offerts.
Mais, pour ces grands projets si ma voix trop timide
Ne veut pas seconder le penchant qui me guide,
Ah! du moins puisse-t-elle à ton cœur pénétré
Rappeler un ami par toi seul inspiré,
Et qui vient, tout naïf, semer sur ton passage
Quelques champêtres fleurs! simple et modeste hommage

Que ne dédaigne pas le chantre des hameaux.
Heureux si quelqu'ami de l'ombre et des ruisseaux,
Le soir, en s'égarant dans ses courses confuses,
Murmure avec le tien mon nom connu des Muses!
Plus heureux de te plaire, et si ta Lycoris
Veut bien aussi me lire avec un doux souris!

Le même littérateur a fait hommage à la Société d'Émulation de l'élégie suivante :

LE POÈTE MOURANT.

Gustavi paululum mellis, et ecce morior.
Lib. I., Reg. cap. XIV, vers. 43.

Jeune encor, j'ai déjà vidé jusqu'à la lie
La coupe des douleurs.
A peine ai-je effleuré le miel et l'ambrosie,
Et voilà que je meurs!

A peine le flambeau d'un hymen plein de charmes
A-t-il brillé pour moi;
Et je le vois déjà s'éteindre dans les larmes,
Hélas! et loin de toi.

Loin de toi, mes amours, mon unique espérance,
Trésor tant désiré!
De toi pour qui, huit ans, déplorant ton absence,
En vain j'ai soupiré!

S'il est vrai que, déjà, le ciel, dans sa colère,
Ait compté tous mes jours;
Et s'il faut te quitter, ô toi qui m'es si chère!
Te quitter pour toujours......

Ah! je voudrois, du moins, là, devant que j'expire,
Pour la dernière fois
Je voudrois m'énivrer d'un regard, d'un sourire,
Du doux son de ta voix.

Je voudrois sur mon cœur, de ma main défaillante
Te presser tristement;
Tourner encor vers toi ma paupière mourante,
Au suprême moment.

Et quand l'ange de mort viendroit couper la trame
De mon trop court destin,
Comme en un doux sommeil je laisserois mon ame
S'exhaler dans ton sein.

Mais sur ces bords lointains, seul, hélas! je succombe
A mes longues douleurs;
Et celle que j'aimai n'ira pas sur ma tombe
L'arroser de ses pleurs.

M. le lieutenant-général baron Delort qui, dans ses loisirs studieux et consacrés au culte d'Horace, s'occupe de faire passer dans notre langue poétique, en se rapprochant le plus possible du texte latin, toutes les beautés de son modèle, a adressé à la Société d'Émulation, trois odes traduites de ce grand poète, qui ont été lues à l'Académie de Besançon, et insérées dans le compte rendu de cette année. Indépendamment de ces trois productions, M. le général Delort vous a fait hommage de l'Ode 2.e du 4.e livre d'Horace, encore inédite.

« Cette ode, dit son nouveau traducteur, est remarquable par l'élégance du style, par la beauté et la variété des comparaisons les plus ingénieuses,

par des tours aimables et gracieux, et surtout par la délicatesse des éloges. Le poète de Vénouse célèbre en même temps et Pindare et Jules, fils du triumvir Marc-Antoine, et le glorieux vainqueur des Sicambres qui habitoient, selon les conjectures les plus vraisemblables, le pays de Gueldre et le duché de Clèves. Le Brun, qui a mérité le surnom de Pindare français, a imité avec bonheur cette ode qui est une des meilleures d'Horace. Mais l'heureux rival de Jean-Baptiste Rousseau est bien inférieur au poète latin. Son ode, surchargée d'épithètes oiseuses, est loin de la noble et majestueuse simplicité de l'inimitable original. Le Brun ne reproduit ni sa grâce, ni sa pureté, ni sa finesse, ni son goût exquis. »

« Toutefois, son imitation est fort belle, et il est juste de lui tenir compte de la différence des deux langues, dont l'une est si harmonieuse et si abondante, et dont l'autre est si monotone et si sèche; il faut lui tenir compte encore de toutes les difficultés vaincues. Je ne me fais point illusion; certes, je ne veux pas mettre en parallèle et l'imitation et la traduction, mais en avouant humblement toute mon infériorité ainsi que mon insuffisance, j'ai espéré qu'on me sauroit gré de mes efforts pour me rapprocher un peu plus du texte latin, et pour interprêter, avec plus de fidélité, les pensées du célèbre ami de Mécène. D'ailleurs, un vétéran de la grande armée qui, bien jeune encore, a

été associé, et pendant vingt-cinq ans, à tous ses dangers, qui n'a eu ainsi que bien peu de loisirs pour cultiver les lettres, a quelques droits à la bienveillance et à l'indulgence de ses lecteurs. »

A JULES ANTOINE.

Pindarum quisquis studet æmulari....

Enflé d'un vain espoir, celui qui, de Pindare
Émule audacieux, s'élève dans les airs,
Sur des ailes de cire, ira, nouvel Icare,
Par sa chute illustrer les mers.

Tel qu'un torrent fougueux du haut des monts s'élance,
Et, grossi par l'orage, au loin franchit ses bords,
Tel ce génie ardent, impétueux, immense,
Fait tout fléchir sous ses efforts.

Le laurier d'Apollon est toujours son partage,
Soit qu'en un dithyrambe inspiré par Bacchus,
Sa muse, dédaignant un vulgaire langage,
Brille par des mots inconnus;

Soit qu'il chante les dieux ou leur race guerrière,
Ces rois justes, vainqueurs des Centaures affreux,
Et dont le bras puissant étouffa la Chimère
Et ses épouvantables feux;

Soit qu'il vante l'athlète et le coursier rapide
Qui des plaines d'Élis reviennent triomphans,
Érigeant à leur gloire un titre plus solide
Que mille pompeux monumens;

Soit qu'il pleure l'époux qu'à son épouse aimable
La mort vient de ravir, et que ses vers encor
Élèvent jusqu'aux cieux son courage indomptable,
Ses mœurs dignes de l'âge d'or :

Le cygne de Dircé, dans son essor sublime,
Par un souffle divin vers l'olympe est porté,
Et délivre à son gré de l'infernal abîme
Le fier mortel qu'il a chanté.

Et moi, près de Tibur, au bord d'une onde vive,
Prix de mes longs efforts j'assemble quelques vers;
Par un travail pénible, ainsi l'abeille active
Cueille des fleurs les sucs divers.

Antoine, c'est à vous, digne d'un si grand rôle,
De célébrer César, honneur du nom romain;
César ceint de lauriers, montant au Capitole,
Vainqueur du Sicambre inhumain.

Non, non, jamais des dieux la bonté révérée,
Ne peut nous accorder un bienfait aussi doux;
Le siècle fortuné de Saturne et de Rhée
Dût-il renaître parmi nous!

De Rome vous peindrez les transports, l'alégresse,
Le Forum sans procès, nos fêtes, nos plaisirs,
Au retour du héros objet de notre ivresse,
Et qu'un dieu rend à nos désirs.

Heureux à son aspect, si j'ose à votre lyre,
A vos mâles accents, mêler des chants joyeux;
Je dirai mille fois, rempli d'un pur délire,
O jour, ô jour cent fois heureux!

A l'envi, de César célébrant la présence,
Nous dirons tous : triomphe ô prince aimé du ciel!
Et l'encens, doux tribut de ma reconnoissance,
Des dieux parfumera l'autel.

Que vingt taureaux choisis, offerts en sacrifice,
Acquittent votre amour pour ces dieux si chéris;
Moi, je n'immolerai que la tendre genisse
Qui paît l'herbe en des prés fleuris.

Déjà son front armé de cornes menaçantes
Imite de Phébé le croissant radieux;
Son poil fauve est semé de taches éclatantes
Dont la beauté charme les yeux.

M. Tercy, de Lons-le-Saunier, connu avantageusement par plusieurs poèmes dans le genre pastoral, où l'on retrouve l'inspiration de Virgile et de Théocrite, a adressé à la Société d'Émulation le morceau suivant :

L'IMMORTALITÉ DE L'AME.

Forêts qui, tant de fois, à mes belles amours,
De vos abris secrets prêtâtes le secours,
Vous avez dépouillé votre aimable parure.
Où sont donc maintenant vos robes de verdure,
Vos ceintures de fleurs, vos tapis de gazon?
Le chantre harmonieux de la jeune saison,
Dont la voix de la nuit charmoit les longues heures,
A, pour d'autres climats, déserté vos demeures;
Tout se tait dans les bois, tout languit, tout est mort,
Et l'on n'entend au loin que l'ouragan du nord
Qui siffle entre les brins de l'herbe desséchée,
Et chasse devant lui la feuille détachée.
Ainsi passe en un jour le roi de l'univers!
Et le souffle glacé des ans et des hivers,
Ensemble confondant nos frêles destinées,
Flétrit les jeunes fleurs et les jeunes années.

Mais pourquoi s'affliger? vainqueur de l'aquilon,
Le printemps reviendra réjouir le vallon.
Le soleil renaîtra; la vague occidentale
Ne l'a point englouti dans son onde fatale.

Bientôt nous le verrons plus beau, plus radieux,
Monter étincelant à la voûte des cieux ;
Et repoussant au loin les vents et les orages,
Nous rendre les beaux jours, les fleurs et les ombrages.

Et l'homme, l'homme seul, triste jouet du sort,
Trouveroit dans la tombe une éternelle mort,
Quand d'un Dieu de bonté la clémence infinie
Donne à la fleur des champs une nouvelle vie !
Ah ! loin cette pensée ! un jour... jour glorieux !
Un printemps doit éclore aux campagnes des cieux,
Qui, sous l'abri sacré de ses divins ombrages,
Des antiques hivers défiant les orages,
Un jour rassemblera, sous des berceaux de fleurs,
Du peuple des élus les innombrables chœurs.
Alors, des vieux tombeaux secouant la poussière,
L'homme s'éveillera dans les champs de lumière ;
Il reprendra son corps .... et sa mâle beauté,
Fleurira pour le ciel et pour l'éternité.

M. Charles Laumier, du Jura, dont nous avons reçu l'an dernier, des stances pleines d'harmonie et de grâce qui ont été généralement goûtées, a fait hommage, cette année, à la Société d'Émulation, de l'Ode suivante sur l'indépendance du poète lyrique, et l'éloignement dans lequel il doit vivre de la protection et de la faveur des grands. (1)

(1) M. Charles Laumier avoit adressé, en 1822, à un grand personnage, une ode sur la fondation d'Odessa, en Crimée. Il sollicita, en vain, l'honneur de la présenter lui-même ; blessé d'un refus, il composa son ode sur l'indépendance du poète.

LE POÈTE INDÉPENDANT.

ODE.

L'oiseau de Jupiter, aux ailes étendues,
Plâne au-dessus des monts et se perd dans les cieux :
Noble et suberbe amant des routes inconnues,
Il s'élance emporté par les vents et les nues,
Et prend, avec fierté, son rang parmi les dieux.

Plus téméraire encore, apparoît le génie
Amoureux de laisser un vaste souvenir;
Versant, à flots pressés, des torrens d'harmonie,
Sur un char lumineux, aux sources de la vie
Il s'élance entouré d'un immense avenir.

Il voit avec dédain, au travers des ténèbres
Qu'épaissit autour d'eux la bassesse et l'orgueil,
Ces peuples et ces rois obscurément célèbres,
Qu'entraîne un bras puissant vers ces palais funèbres
De leur vaine grandeur triste et dernier écueil.

Il voit ces demi-dieux que le vulgaire encense,
Dans leurs tombeaux dorés descendus tout entiers,
Malgré l'éclat du rang, l'orgueil de la naissance,
Sous un marbre menteur, déposant leur puissance,
Léguer un nom sans gloire à d'obscurs héritiers.

Qu'importe si, pendant son séjour sur la terre,
Le destin tient pour lui des malheurs préparés.
Qu'il sache, jusqu'au fond, vider la coupe amère,
Qu'il dédaigne et qu'il fuie un triomphe éphémère ;
Tout l'Olympe l'attend sur les parvis sacrés.

Qu'il conserve à jamais sa noble indépendance,
Pour les fils d'Apollon trésor si précieux :
Riche assez des bienfaits du dieu de l'éloquence,
Qu'il ne place qu'en lui sa superbe espérance,
Et soit son protecteur, son égide et ses dieux.

Doit-il auprès des grands montrer un front austère,
Ou jusqu'à leur néant abaisser sa fierté ?
Et dégradant d'un dieu le sacré caractère,
De leur dernier esclave, esclave volontaire,
Contre un or corrupteur vendre sa liberté?

Et quel sera le prix d'une indigne foiblesse?
Des vallons du Parnasse imprudent déserteur,
Quel est le fol espoir dont l'orgueil te caresse?
Vil flatteur de César, crois-tu par ta bassesse,
Obtenir de Mécène un regard protecteur?

Écoute !.... quels accents !.... quel sublime délire,
O chantre de la Thrace, éveilla tes accords?
Éperdu, désolé, sans armes que ta lyre,
Tu cours, tout plein du dieu qui t'échauffe et t'inspire,
Disputer Eurydice à l'empire des morts.

Sur son trône de feu, le roi des sombres rives
A senti la pitié pénétrer dans son cœur;
Le Styx a suspendu ses ondes fugitives :
Les ombres, sur ses bords, se groupent attentives,
Et des arrêts du sort le génie est vainqueur.

Oui, le luth d'Apollon, par un charme invincible,
Des palais infernaux peut attendrir le seuil,
Peut fléchir de Pluton la majesté terrible ;
Mais il est sans pouvoir sur le cœur insensible
D'un grand couvert de pourpre, et bercé par l'orgueil.

Le chantre harmonieux de Priam et d'Achille,
Qu'aux bords du Simoïs un feu pur embrasoit,
Tout chargé de lauriers, errant de ville en ville,
Les yeux fermés au jour, n'eut pas même un asile
Chez les peuples ingrats qu'il immortalisoit.

Aux lieux où la Tamise épanche une onde altière,
Comme un aigle, Milton prit son vol glorieux.
Le monde a vu son ame indépendante et fière
Descendre des hauteurs d'où jaillit la lumière,
Et d'un réduit obscur remonter vers les cieux.

Sous le ciel fortuné de la belle Ausonie
Dites, mânes plaintifs du chantre de Bouillon,
Comment, dans les douleurs d'une longue agonie,
Reconnu, mais trop tard, s'éteignit ce génie
Usé par les chagrins d'une injuste prison.

Et que faisoient alors les maîtres de la terre?
D'un monde de flatteurs monarques indolens,
Ils voyoient, consumés par les feux de la guerre,
Tomber les fils des dieux sous les coups du tonnerre,
Et tomber poursuivis de mépris insolens.

Toi, ministre des rois, qui dédaignas l'hommage
Qu'une Muse, en tremblant, un jour vint t'adresser,
Réponds, qu'imploroit-elle? un regard, un suffrage.
Elle en eût été fière, et ta grandeur sauvage
En accueillant ses vœux a craint de s'abaisser!

Le mortel fortuné qu'Apollon favorise,
Le crois-tu moins illustre et moins grand que les rois?
Au-dessus des trésors qu'il repousse et méprise,
A la gloire, seul bien dont son ame est éprise,
Sais-tu quelle est sa part, et connois-tu ses droits?

Sais-tu qu'auprès des dieux, admis au rang suprême,
Il nage dans des flots d'azur, de pourpre et d'or?
Et quand tout sera mort, jusques à la mort même,
Il renaîtra, paré d'un triple diadême,
Pour un monde nouveau, plus radieux encor.

Pour moi, dans l'avenir, quel triomphe s'apprête!
Tes superbes dédains m'ont rendu ma fierté.
Semblable au chêne altier, battu par la tempête,
Je cède en frémissant, pour relever ma tête
Rayonnante de gloire et d'immortalité.

O toi qui, si long-temps, conduite par la gloire,
Des bords de la Vistule aux bords où fut Memphis,
Remplis tout l'univers de tes cris de victoire,
France, je chanterai ton héroïque histoire:
Tu ne dédaignes point l'hommage de tes fils.

Vous, ses nobles enfans, qui l'avez illustrée,
Vos lauriers belliqueux ombrageront mes vers :
Dans les champs de Moscou, sur les bords de la Sprée,
Tombés en défendant une cause sacrée,
J'évoquerai votre ombre aux yeux de l'univers.

D'un peuple de héros, chantre heureux et fidèle,
Je ferai retentir l'auguste vérité ;
Et leurs noms arrachés à la parque cruelle,
Couverts, avec le mien, d'une gloire immortelle,
Feront un jour l'orgueil de la postérité.

La Société d'Émulation a reçu aussi, cette année, le tribut des Arts.

M. Gay, de Lons-le-Saunîer, élève de l'école de dessin de Dijon, où il a obtenu plusieurs prix, vous a fait hommage de quelques dessins au crayon noir, qui annoncent d'heureuses dispositions ; et ce jeune artiste destine au Musée départemental un ouvrage plus important dont il s'occupe en ce moment.

M. Besson professeur de dessin et de sculpture à Dole, a fait revivre les traits vénérés d'Henri IV dans un buste d'une exécution remarquable qu'il a déposé au Musée de Dole, mais dont il prépare une copie pour l'ornement du Musée départemental.

Nous devrons bientôt au pinceau fidèle et gracieux de M. de Vannoz, notre confrère, le bonheur de contempler encore les traits de ce digne préfet que le Jura a possédé si peu de temps, et qu'il regrette toujours.

A côté de ce sage administrateur qui n'a fait verser de larmes qu'à sa mort, et auquel la Société d'Emulation doit une reconnoissance particulière pour la bienveillante protection qu'elle a trouvée constamment en lui, M. de Vannoz doit placer le portrait de cet autre administrateur, digne aussi de tous nos regrets, et qu'une mort également prématurée a enlevé au département qui venoit, pour la seconde fois, de lui donner une marque éclatante de confiance, et à la Société d'Émulation dont il étoit le fondateur et l'appui.

Un des mécaniciens les plus distingués de notre siècle, M. Antide Janvier, du Jura, horloger du Roi, et membre de l'Académie des sciences, a fait hommage à la Société d'Emulation d'un recueil qu'il a publié, en un volume in-4.° avec planches, de plusieurs machines de son invention.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur donne la description d'une pendule astronomique qu'il a imaginée et exécutée avant sa quinzième année, sans autre guide que son génie.

En composant cette machine, notre illustre

confrère s'est proposé de rendre sensibles les effets du mouvement annuel du soleil, combiné avec son mouvement diurne et la révolution de la terre sur son axe; de marquer, à la fois, le temps sidéral, le temps moyen, le temps vrai, la durée du jour, le lever et le coucher du soleil pour un horizon quelconqne; enfin de représenter le mouvement moyen de la lune, tant en longitude, qu'en latitude, celui de ses nœuds, ses phases, ses passages au méridien, son lever, son coucher, et ses conjonctions écliptiques.

Cette machine fut présentée à l'Académie des sciences de Besançon, en 1768, puis à l'Institut de France, en 1800. On la voit aujourd'hui à Paris dans la maison Breguet.

Dans la seconde partie du recueil, M. Janvier donne la description d'une machine qui représente le mouvement vrai du soleil, sans employer l'ellipse dont on fait usage pour l'équation du temps.

Dans la troisième partie de cet ouvrage curieux, notre compatriote décrit une horloge à secondes et à poids qui fut admise à l'exposition de 1823, et qui représente la révolution annuelle du soleil, la révolution périodique de la lune, celle de ses nœuds, ses phases, les éclipses du soleil et de lune.

L'ouvrage de M. Janvier, orné de planches d'une exécution parfaite, et gravées, sur ses dessins, par Le Blanc, consacrera le génie et la mémoire de l'un des plus grands mécaniciens de notre âge, et

tiendra le premier rang dans les annales de l'industrie du Jura.

Après avoir rappelé les travaux du célèbre artiste qui, né dans nos montagnes avec le génie de la mécanique, s'est élevé, par son propre mérite, aux premiers honneurs de sa profession, qu'il nous soit permis de mentionner les essais récents d'un autre Jurassien né aussi avec le génie de la mécanique, mais qui, dans son enfance, ne vit autour de lui que des instrumens de charronage, ne sortit jamais de son hameau, et se borna long-temps à la construction d'instrumens aratoires.

Cet estimable ouvrier que vous avez associé a vos travaux dès que vous eûtes entrevu son talent, le revêla d'abord par l'invention d'une charrue à soc mobile, qui obtint les éloges du Jury des arts, en 1818, et dont l'emploi s'est répandu rapidement dans nos montagnes. Mais, depuis peu de temps, Joseph Hugonet a tourné du côté de l'horlogerie, toute l'activité de son esprit; et cette année, le modeste charron de Blye a mis sous vos yeux une pendule à poids de son invention, qu'il a exécutée lui-même, et qui présente, au jugement des meilleurs horlogers, les avantages suivans : une plus grande simplicité dans le mouvement, moins de longueur dans le développement des poids, et la facilité de pouvoir être placée partout, sans égard à la perpendiculaire et à la ligne

de niveau, l'échappement se trouvant toujours à plomb.

Le rouage de la sonnerie se distingue aussi par une grande simplicité, et par des détentes d'une exécution nouvelle et fort ingénieuse. Enfin, cette pendule se recommande par le prix modéré auquel elle peut être établie et livrée au commerce.

M. Boudon, de St.-Claude, vous a adressé une notice sur l'intéressante exploitation des marbres dits *de Molinges*, qu'il a reprise après bien des années d'interruption, et à laquelle il commence à donner un grand développement. Des échantillons de plusieurs variétés de marbres, ont été joints à sa notice, et attestent la perfection qu'il est parvenu à donner au polissage.

L'infatigable propagateur de l'industrie française, M. le baron Charles Dupin, qui, pour résumer, en faveur des personnes les moins aisées, le grand ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Forces productives et commerciales de la France*, a composé *cinq livrets* ne coûtant chacun que 75 centimes, avoit offert l'an dernier, à la Société d'Émulation, celui où il a rassemblé les notions les plus utiles *aux petits propriétaires agriculteurs*. Ce savant vous a fait hommage, cette année, du *livret* destiné *aux petits fabricans et aux artisans*, dont vous ne sauriez trop recommander la lecture à cette classe nom-

breuse des habitans du Jura qui, pour accroître nos richesses industrielles, ne demandent qu'instruction et encouragement.

La Société d'Agriculture de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, formée dans le sein de la Société d'Émulation, et qui correspond avec les agronomes les plus éclairés du département, les Sociétés d'arrondissement, celle de la Seine, et un grand nombre de Sociétés départementales, à reçu, cette année, un grand nombre de rapports, de mémoires, de comptes rendus, et de programmes qui enrichissent nos archives, et dont nous extrairons seulement les sujets de prix proposés par la Société royale et centrale d'agriculture, qui seront rappelés à la suite de ce compte rendu.

Nous avons reçu, en outre, des mémoires particuliers de plusieurs compatriotes, sur divers objets d'économie rurale.

M. Landry, de Plâne, a adressé une notice sur les améliorations agricoles auxquelles il s'est livré dans cette commune située sur le plateau et le revers occidental de la chaine inférieure du Jura. Cet agronome zélé est parvenu à établir la culture de la luzerne dans plusieurs de ses champs, ce qui a quadruplé la valeur de leur produit, et lui fournit une masse de fourrage qui lui permet d'élever des che-

vaux, et d'engraisser des bœufs pour le commerce.

M. Landry se livre aussi à la culture des arbres fruitiers, et cette année, il a planté des noyers tardifs, conformément aux conseils donnés par la Société d'Émulation aux habitans de la Basse Montagne.

M. Brune, de Souvans, a communiqué à la Société les premiers résultats de l'établissement d'une prairie artificielle de sainfoin sur des terres de *fin*, extrêmement arides et de la plus mauvaise qualité, composées, pour les trois quarts, de graviers et de cailloux, et où les céréales montrent à peine leurs épis malgré les engrais qu'on leur donne. Ces terres ne peuvent s'amodier, isolément, que trente ou trente-six francs l'hectare. M. Brune y ayant semé du sainfoin en 1827, a obtenu, cette année, d'un hectare, huit milliers de bon fourrage, dont cinq ont été le produit de la première coupe faite le 15 mai, et trois milliers ont été récoltés le 8 septembre suivant. M. Brune espère un produit plus considérable pour l'an prochain; mais fût-il le même, huit milliers de fourrage, à 20 francs, représentent une somme de 160 francs qui, après déduction de 10 francs pour la semence de la première année, et de 30 francs pour frais de récolte, laisse, en produit net, 120 francs pour revenu annuel d'un hectare qu'on ne pouvoit amodier que 36 francs avant cette précieuse amélioration.

M. Brune n'a pas encore essayé le sainfoin dans les terres blanches de son canton, qui s'amodient encore 60 francs l'hectare; mais il est persuadé que cette plante fourragère y réussira mieux encore que dans celle où il a commencé ses expériences.

Les coteaux exposés au midi sont, dit-il, la vraie localité qui convient au sainfoin, et l'on doit le semer de préférence, 1.° sur les sols calcaires, 2.° sur les sablonneux, 3.° sur les argileux lorsqu'ils sont trop secs pour donner de belles récoltes de trefle ou de luzerne.

Depuis plusieurs années, MM. Chevillard et Oudet obtiennent à Vevy, sur le premier plateau du Jura, des résultats semblables à ceux que vous annonce notre confrère de Souvans; et, dans la Combe-d'Ain, MM. Olivier ont donné une grande extension à la culture du sainfoin, et des exemples utiles d'irrigation.

M. Dèz-Maurel, membre de la Société, a multiplié encore ses plantations de mûriers, et possède en ce moment, une variété de Sicile, qui produit des feuilles aussi larges que celles du Catalpa. Son zèle pour cette culture, qui peut devenir si intéressante pour notre pays, le portera sans doute à remettre aux amateurs qui s'adresseront à lui, des greffes de la variété précieuse qui prospère dans ses pépinières,

Dès l'année prochaine, il pourra donner plus d'extension à sa *magnonerie*, où il élève, depuis plusieurs années, cette belle race de vers *sina* qui produit la soie blanche, et dont il vous a offert des cocons qui sont déposés au Musée comme preuve de ses succès.

Un agriculteur qui a déjà mérité une mention honorable dans le compte rendu de l'année 1826, Joseph Boulier, de Liefenans, dans la Combe-d'Ain, a perfectionné une charrue à double soc avec laquelle il laboure, depuis plusieurs années, toutes les terres de son domaine, abrégeant de moitié le temps qu'exige ce travail, et sans fatiguer beaucoup plus son attelage qui ne se compose que de deux chevaux; mais il faut convenir que les terres qu'il cultive ont peu de profondeur, et mêlées de gravier, sont faciles a labourer. Boulier opère aussi tous ses sarclages de blé de turquie et de pommes de terre, avec une petite charrue dont il a déposé le modèle au Musée, et dans la construction de laquelle il a été secondé par notre correspondant Joseph Hugonet, de Blye, qui multiplie, chaque année, la charrue de son invention dont quelques-unes ont été demandées en Suisse, et dont le nombre total, en exercice aujourd'hui dans le département, s'élève déjà à 150. Joseph Hugonet s'occupe aussi de perfectionner la machine à battre le blé, dont il vous a offert, il y a quelques années, un petit

modèle, et qu'il espère simplifier de manière à la mettre à la portée des petits propriétaires.

Nous n'avons encore reçu, pour cette année, aucune communication des Sociétés d'Agriculture de St.-Claude et de Poligny; mais celle de Dole, qui continue de s'occuper avec zèle de ce qui intéresse le plus notre économie rurale, nous a transmis une importante délibération.

A la dernière séance de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Dole, M. Dalloz a proposé, et la Société a adopté, d'après les judicieuses considérations de notre savant confrère, le projet suivant, dont nous nous empressons de faire connoître les dispositions aux habitans du Jura :

« Un cours gratuit d'économie rurale sera établi à Dole, dans la salle de la Société d'Agriculture. Il commencera dans la saison où le cultivateur a le moins d'occupations, et durera de vingt à vingt-cinq jours. »

« Pour y être admis, il faudra savoir lire, écrire, être âgé de 15 à 25 ans, et avoir été choisi par le maire de sa commune. »

« Pendant toute la durée du cours, il y aura deux séances par jour; la première, depuis huit heures du matin jusqu'à dix; la seconde, depuis deux heures du soir jusqu'à quatre. »

« Chaque séance sera remplie par la leçon du professeur, par les notes qu'il fera copier aux élèves,

et par la lecture des meilleurs ouvrages sur l'économie rurale. »

« A l'ouverture de chaque séance, on fera l'appel des élèves. Ceux qui s'absenteront sans raison légitime, ou qui ne mèneront pas une vie régulière hors des séances, seront exclus du cours, et avis en sera donné à leurs parens par l'intermédiaire du maire. »

« A la fin du cours, un exercice public sera fait. Ceux qui répondront le mieux sur les matières enseignées, recevront le prix d'honneur que distribuera le président de la Société. »

« Le cours sera distribué en quatre sections : la première aura pour objet l'agriculture théorique et pratique ; la seconde la connoissance des plantes qu'il importe le plus au cultivateur de connoître ; dans la troisième on enseignera l'art de nourrir les bestiaux pour les entretenir en état de santé, et de les soigner en cas de maladie ; et, dans la quatrième, les élèves prendront les premières notions de l'arpentement. »

« Celui qui donnera des leçons sur la première section, fera connoître les agens qui concourent au développement des plantes ; il dira quels sont les caractères qui distinguent les bonnes terres des médiocres ; comment on peut amender celles-ci ; comment on maintient les terres en bon état de produit par un assolement judicieux ; quels sont la nature des engrais et l'art d'en augmenter la

quantité et la qualité. Les prairies naturelles et artificielles seront le sujet de beaucoup d'observations. On mettra sous les yeux des élèves les plans de tous les instrumens aratoires, et l'on en indiquera la construction et l'usage. »

« Comme la vigne fait une des principales richesses de notre arrondissement, on ne négligera pas l'art de la cultiver, et de tirer le meilleur parti de ses produits. »

« Une bien douce jouissance pour l'homme des champs, c'est d'avoir, près de son habitation, un petit jardin et quelques arbres à fruits. On donnera, sur ces deux sujets, des notions utiles. »

« Dans la section de botanique, le professeur mettra sous les yeux des élèves, un herbier composé, surtout, des plantes à bon fourrage pour les propager; et des plantes nuisibles pour les extirper. Si les Anglais excellent dans l'art de nourrir, d'engraisser, de perfectionner plusieurs races d'animaux domestiques, c'est qu'ils ne composent leurs prairies que d'herbes de bonne nature, telles que le fromental, la flouve, le dactyle, le raigras, la fétuque, le paturin des prés, etc. »

« Dans la section de médecine vétérinaire, on n'aura pas la prétention de faire connoître toutes les maladies auxquelles les animaux sont sujets; on se bornera à celles qui sont les plus communes. On enseignera l'art de les prévenir, et les moyens à employer pour les guérir, en cas qu'elles arrivent. »

« Dans la section qui a l'arpentage pour objet, on s'attachera surtout à la pratique. On conduira les élèves sur le terrain, et on lèvera quelques plans en leur présence. On les mettra à même de vérifier des anticipations quand ils auront lieu de s'en plaindre. »

« Les jeunes gens qui ont quelques dispositions, et qui suivront assiduement le cours, tel que nous venons de l'exposer, en recueilleront des fruits précieux pour toute leur vie. Ils sauront redresser des pratiques vicieuses, et se rendre compte de leurs opérations; ils ne marcheront plus en aveugles au milieu des produits de la nature. Ils feront mieux et à moins de frais. »

« L'instruction que recevront les élèves sera profitable à leurs voisins; on les imitera quand on les verra réussir, et, par là, le but de la Société sera rempli. »

« Les parens n'auront sans doute pas de crainte d'envoyer leurs enfans à la ville pour vingt ou vingt-cinq jours. La dépense sera légère, eu égard aux connoissances qu'ils acquerront, toutes immédiatement applicables à leur état; et ils seront surveillés pour qu'ils ne donnent dans aucun écart. »

« Les propriétaires de biens ruraux ont aussi intérêt à ce que les enfans de leurs fermiers suivent le cours proposé; leurs terres étant cultivées d'après de bons principes, ils seront payés plus

surement. Ils auront, en outre, la satisfaction de voir leurs fermiers dans une honnête aisance; et si jamais ils étoient dans le cas de faire valoir leurs terres par eux-mêmes, ils ne seroient plus embarrassés pour trouver des hommes propres à diriger leurs entreprises. »

M. Puvis, de Bourg, correspondant de la Société d'Émulation, lui a adressé une notice sur M. de Staël-Holstein, et sur l'établissement rural de Copet.

Dans cet établissement qui touchoit aux frontières de notre département, et qui pouvoit exercer une grande influence sur le perfectionnement de notre économie rurale, M. de Staël se proposoit deux buts principaux.

1.° Importer en France la race anglaise de chevaux perfectionnés par plusieurs siècles de soins éclairés, d'expériences et de dépenses; croiser cette race avec elle-même pour la continuer comme type dans toute sa pureté, et avec les races françaises et suisses, pour en propager au loin les avantages.

2.° Introduire en France les races de moutons anglais à laine longue améliorée, et créer pour nos manufactures, par le croisement des mérinos avec les Leicester, une race à laine à la fois longue et fine, qui n'existe encore ni en France ni en Angleterre.

Mais pour suivre ces deux grands projets, il falloit une immense quantité de fourrage; et la création

de prairies artificielles et de prés-gazons offroit déjà, dans notre voisinage, un nouvel et grand exemple de perfectionnement agricole, lorsqu'une mort prématurée a enlevé le jeune auteur d'un si vaste et si utile établissement.

M. Puvis ajoute encore aux regrets des agronomes et des philantropes, en retraçant les vertus privées et les vues d'utilité publique qui distinguoient le descendant d'une famille où les plus grandes qualités semblent héréditaires.

Toutefois on conserve l'espoir que l'établissement de Copet sera continué sur le plan qui en avoit été tracé, et que M. de Staël survivra à lui-même, pour l'intérêt du pays, dans son ouvrage comme dans son enfant.

Si nous payons, avec plaisir, un juste tribut d'hommage à la mémoire de l'illustre agronome qui a couvert de prairies artificielles et d'animaux précieux les pentes du Jura qui touchent à nos frontières, nous devons reporter nos regards, avec plus d'intérêt encore, sur les races choisies que le zèle de M. Cordier, notre confrère, a introduites au sein même de notre pays.

Ces troupeaux, maintenant acclimatés sur deux points de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, Céséria et Montfleur, sont dans une état de prospérité croissante.

Les chèvres du Thibet ont multiplié d'une ma-

nière remarquable, et l'année prochaine nous obtiendrons des renseignemens précis sur la quantité de duvet qu'elles auront fournie, et sur les avantages que cette récolte supplémentaire promet à notre département, où cette race peut être substituée à l'espèce indigène, et être nourrie *à l'étable*, avec les feuilles du frêne ou celles de la vigne, comme on le fait aux environs de Lyon.

Nous saurons mieux apprécier aussi, dans un an, les avantages que l'économie domestique peut trouver à multiplier la race des cochons anglo-chinois qu'on élève à Montfleur, avec succès ; et nous connoîtrons les résultats du croisement de cette race avec les cochons indigènes.

Les moutons qui, depuis leur arrivée dans le Jura, avoient beaucoup souffert d'une maladie de la peau contractée pendant leur long voyage, et dont ils paroissent actuellement guéris, ont multiplié de manière à réparer, et bien au-delà, les pertes éprouvées. Un bélier de Nubie, de race pure, a laissé des extraits vigoureux et remarquables par la beauté de leur laine semblable à la soie. Les moutons dits *south down*, supportent bien les variations de température si fréquentes dans notre climat, et s'engraissent avec facilité.

Telles sont, Messieurs, les communications les plus importantes qui ont été faites à votre commission d'agriculture.

Le Musée du Jura s'est enrichi, cette année, des objets d'arts dont il a été déjà fait mention. Les collections d'histoire naturelle se sont augmentées de plusieurs fossiles parmi lesquels on doit remarquer des coquilles bivalves, offertes par M. le docteur Dumont, d'Arbois, et trouvées dans un terrain argilo-calcaire, situé au-dessous de la route de Poligny à Arbois, vis-à-vis Buvilly.

M. Devaux, de Vogna, dont les connoissances en archéologie, et le zèle pour la recherche des médailles, nous promettent de précieuses découvertes dans cette partie de notre département qui présente des traces si nombreuses du passage et du séjour des anciens maîtres du monde, vient d'ajouter aux objets d'antiquité qu'il avoit déjà déposés au Musée, trente médailles romaines, tant en argent qu'en bronze, qui ont été trouvées dans notre pays.

M. Tremeau, inspecteur des domaines, a contribué aussi par ses recherches et par ses offrandes, à augmenter la collection déjà intéressante de nos médailles anciennes.

La bibliothèque s'est enrichie de plusieurs ouvrages importans, et la plupart des membres associés à vos travaux se sont empressés d'offrir ou leurs propres œuvres, ou des livres qui manquoient à notre collection ; tels sont, indépendamment de ceux dont il a été déjà fait mention dans ce rapport,

L'histoire du duché de Bourgogne, par don Plancher, 4 vol. in-folio, offerte par M. Dez-Maurel.

L'histoire des révolutions arrivées dans les sciences et les beaux arts, par M. de Roujoux, 3 vol. in-8.°, offerte par M. Pallu aîné.

La collection de l'*Album franc-comtois,* 4 vol. in-8.°, offerte par M. Joly, rédacteur.

L'Annuaire statistique du département du Doubs, 1 vol. in-8.°, par M. Laurent, offert par l'auteur.

Les Jurassiens recommandables, 1 vol. in-8.°, par M. D. Monnier, offerts par l'auteur.

Les Mémoires de la Société d'Agriculture du département du Doubs, 1 vol. in-8.°.

Le recueil agronomique de la Société d'Agriculture de la Haute-Saône.

Les mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture de la Seine.

Traité de la vaccine, par M. le docteur Barrey, 1 vol. in-8.°, offert par l'auteur.

Il y a un an, Messieurs, qu'à pareil jour, la Société d'Émulation se félicitoit de n'avoir a regretter la perte d'aucun de ses membres. Je venois à peine d'exprimer à cet égard, et en votre nom, la satisfaction commune, lorsque notre honorable Président nous a été enlevé par une mort aussi prompte que prématurée.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que M. Nicod-de-Ronchaud, l'un des fondateurs de cette Société,

en a été un des plus fermes soutiens pendant des temps difficiles et encore peu éloignés de nous, où le culte inoffensif des sciences et des arts, n'assuroit pas toujours à ses paisibles sectateurs la protection et les justes égards qui leur sont dus.

M. de Ronchaud a dignement exercé, pendant plusieurs années, les fonctions de Secrétaire perpétuel ; et lorsqu'appelé à la chambre élective, il ne lui a plus été possible de donner à la Société d'Émulation des momens que réclamoient de plus grands intérêts, cédant encore à vos vœux, il a consenti à présider vos assemblées, et c'est à ce titre qu'il vous a adressé les dernières paroles qu'il ait prononcées en public. Si ses qualités personnelles lui avoient acquis l'estime de chacun de vous, son instruction et son goût délicat le rendoient précieux à la Société toutes les fois qu'elle étoit dans le cas de porter des jugemens littéraires ; et si les soins assidus qu'il donnoit à l'administration ne lui ont permis d'offrir à la Société qu'un petit nombre de productions, elles portent du moins l'empreinte d'une rectitude d'esprit, et d'un amour du bien qui formoient le fond de son caractère, et nous font regretter davantage la perte d'un si estimable confrère.

Un autre membre de la Société, moins connu dans cette enceinte, mais qui étoit depuis longtemps placé au rang des Jurassiens les plus recom-

mendables, M. Thomassin, né à Rochefort près Dole, en 1750, et mort à Besançon au commencement de cette année, emporte aussi nos regrets, car il joignoit à toutes les qualités de l'honnête homme, les vertus du citoyen, et les talens qui caractérisent l'homme supérieur dans les sciences. M. Thomassin a rempli avec distinction les fonctions de chirurgien en chef des armées, il a remporté plusieurs couronnes à l'Académie de chirurgie, a publié des ouvrages estimés d'anatomie, et a mérité le titre de correspondant de l'Institut de France. Sa main défaillante a, peu de temps avant sa mort, inscrit son dernier hommage à la Société d'Émulation du Jura, sur un livre de Pierre Verpey de Dole, que nous désirions pour notre bibliothèque, et qu'il m'a adressé pour vous l'offrir.

Enfin, Messieurs, tout retentit encore autour de nous et de l'événement déplorable qui nous a ravi M. Jobez, et de l'expression touchante de la douleur publique qui l'a accompagné jusques à son dernier asile, et qui se fera long-temps encore entendre sur sa tombe.

M. Jobez appartenoit à la Société depuis sa fondation, et nul ne lui eût fait plus d'honneur, s'il eût pu continuer à se livrer à son goût pour la littérature dont l'étude a fait les délices de sa jeunesse. Son talent poétique, révélé au public par l'épître à Palissot, s'étoit déjà manifesté par d'autres

productions inédites qu'il se plaisoit à réciter à ses amis, et dont ils conservent le précieux souvenir ; mais de grands intérêts ayant absorbé, depuis, tous ses momens et toutes ses facultés, les Muses ont, dès-lors, perdu en lui un de leurs plus zélés et de leurs plus aimables sectateurs, et la tribune de la chambre élective, qu'il a souvent abordée avec succès, lui avoit inspiré de plus graves méditations et des études plus sévères.

Protecteur éclairé des arts, il auroit sans doute, par son exemple et ses encouragemens, vivifié l'industrie du Jura qu'il eût servie de sa fortune et de son influence ; mais notre espoir à cet égard n'est point enseveli tout entier dans sa tombe. . . il a laissé deux fils.

Si cette année, Messieurs, a été marquée par des pertes aussi douloureuses, elle l'a été aussi par des acquisitions précieuses.

Plusieurs de nos compatriotes, connus avantageusement de l'Europe savante, et dont la Société d'Émulation s'étonnoit de ne point trouver les noms inscrits sur son tableau, sont venus d'eux-mêmes au-devant de nos désirs, ou bien ont répondu avec empressement à notre appel.

Nous nous honorons d'avoir, cette année, associé à nos travaux, des Jurassiens qui tiennent un rang éminent dans les sciences, des professeurs distingués, un poète qui a fait retentir, jusques sur les

rives du Doubs, l'écho de Navarin, des littérateurs estimables, des artistes qui ont déjà obtenu de la célébrité ou qui s'efforcent de la mériter, enfin des hommes recommandables par leur zèle pour le progrès des connoissances utiles.

Ces nouveaux membres de la Société d'Émulation sont :

MM.

Le baron de Férussac, fondateur du bulletin universel des sciences, et secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.

Molard, jeune, du Jura, inspecteur du conservatoire royal des arts et métiers, à Paris.

Charles Laumier, du Jura, homme de lettres, à Paris.

Le lieutenant général baron Delort, membre de l'Académie de Besançon, à Arbois.

Mazuyer, du Jura, professeur de chimie, à Strasbourg.

Fodéré, professeur de médecine légale et d'hygiène publique, à Strasbourg.

Ordinaire, jeune, recteur de l'Académie de Strasbourg, à Strasbourg.

Pacoud, professeur de l'école d'accouchement de l'Ain, à Bourg.

Tremeau, inspecteur des domaines, à Lons-le-Saunier.

MM.

Barrey, docteur en médecine, et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Besançon.

Viancin, avocat et homme de lettres, à Besançon.

Germain, docteur en médecine, à Nozeroy.

Joly, imprimeur, rédacteur de l'*Album franc-comtois*, à Dole.

Besson, professeur de dessin et conservateur du musée de Dole.

Avec le secours de ces nouveaux collaborateurs, la Société d'Émulation du Jura affermira de plus en plus sa marche, et poursuivra, avec moins de difficulté, la noble tâche qu'elle s'est imposée.

Après la lecture du compte rendu, M. Tremeau, inspecteur des domaines, et l'un des membres nouvellement admis dans la Société d'Émulation, lui a adressé ses remercimens, et a bien voulu lui promettre la coopération de son zèle pour la recherche et la détermination des monumens antiques, et spécialement des médailles à l'étude desquelles il consacre tous ses loisirs.

M. le docteur Pyot a lu, au nom d'une commission, le rapport suivant sur les procédés et les instrumens aratoires employés par Jean-Joseph Boullier de Lieffenans.

MESSIEURS,

Votre Société toujours vigilante et toute dévouée à ce qui touche les intérêts de l'agriculture, et à ce qui peut à la fois en adoucir les travaux, en diminuer les dépenses, et en augmenter les produits, a désiré, dans sa dernière séance, avoir un rapport qui pût lui faire connoître les avantages et les inconvéniens qui peuvent résulter de l'emploi d'une charrue à double soc, dont se sert dans sa culture le sieur Jean-Joseph Boullier de Lieffenans. Elle a jeté ses regards sur M. Lemire père et sur moi pour obtenir le plus promptement possible des renseignemens à ce sujet, et nous allons avoir l'honneur de vous les transmettre.

D'abord, on n'avoit entendu parler que de sa charrue à double soc, au moyen de laquelle deux raies sont tracées simultanément, et, partant, les labours aussi proprement faits, et sans exiger plus d'efforts.

Mais depuis, le sieur Boullier a ingénieusement placé au nombre de ses instrumens aratoires, une houe à cheval, propre au sarclage du maïs et de la

pomme de terre ; ensuite une charrue consacrée au buttage de ces plantes, et enfin un semoir à l'aide duquel il sème son maïs paralèllement et à distance mesurée, de manière à pouvoir être sarclé et butté par son procédé, sans que l'instrument employé à cet usage puisse atteindre les jeunes plantes, qu'il est destiné à préserver du voisinage des autres herbes.

Nous avons désiré soumettre à votre examen les modèles de ces différens outils aratoires, pour que vous puissiez mieux en apprécier l'utilité, et le dépôt en a été fait sur le bureau.

En 1825, une charrue traçant deux raies à la fois, fut signalée à l'attention de M. le docteur Guyétant votre secrétaire perpétuel, et son zèle ardent le conduisit sur les lieux. Il la vit, encouragea son auteur, tout en indiquant au sieur Boullier les imperfections qu'il crut y reconnoître, et l'abandonna à la propre expérience de ce laboureur.

Mais depuis cette époque, trois années se sont écoulées, et, progressivement, de grandes difficultées ont été vaincues ; à tel point qu'aujourd'hui la charrue double est le seul instrument dont il se sert pour la culture de ses céréales.

Dès long-temps un grand nombre d'agriculteurs avoient conçu l'idée des charrues à double soc, mais très peu sont parvenus à les utiliser. Celui qui a montré le plus de prétentions en ce genre, le lord Somerville, a néanmoins échoué au concours de Woburn

et d'Holckham, et c'est à ce sujet que M. Mathieu de Dombasle dit que tout ce qui sort des mains anglaises n'est pas toujours digne d'éloges.

Il ne seroit toutefois pas juste de donner ici au sieur Boullier un titre qui ne lui appartient qu'à demi; et tout en lui laissant sa part d'honneur dans l'invention, nous ne pouvons nous dispenser d'en conserver la propriété au sieur Simonin, meunier à Blye, qui lui a livré l'instrument ébauché; mais le plus difficile restoit à faire, et il étoit réservé à l'esprit inventif et opiniâtre du sieur Boullier de triompher des difficultés.

La charrue du sieur Boullier ne peut être mise en usage sans un avant-train sur lequel l'age vient prendre le point d'appui dont il a besoin; les socs sont fixés sur le pied, et façonnés à la manière dite *Hugonet*, c'est-à-dire que la forme qu'ils ont reçue dispense le cultivateur d'y placer un coutre, l'age doit former une courbe suffisante pour pouvoir placer les jambes de la charrue de telle manière qu'un intervalle de sept pouces environ puisse permettre de tracer sur une ligne paralèlle les deux raies, sans que le premier fer puisse nuire à l'action du dernier; du reste tout est semblable aux charues ordinaires. Un seul cheval la traîne sans plus d'effort, nous en avons été témoins; et bien que le sol de Lieffenans soit un composé de sable avec prédominance d'argile, ce qui rend la terre assez compacte et difficile à rompre, cette culture néanmoins

se fait avec célérité. Les racines sont facilement coupées, la terre, nous a dit le sieur Boullier, devient meuble par ce procédé, d'un travail aisé, et rend un produit équivalent aux terres du voisinage, cultivées par le procédé que l'usage a consacré de temps immémorial dans nos montagnes. Nous nous sommes aperçus que cette assertion ne lui étoit point constestée; seulement les voisins se plaignent qu'en faisant le tour de son champ, comme l'y oblige la charrue double, il bat, en contournant sur eux, le terrain qui auroit été cultivé avant le sien. Ce reproche est le seul qu'ils puissent lui faire, mais ce n'est pas selon nous un vice d'exécution. En Bourgogne, comme en Bresse, on est obligé d'en user ainsi; ce mode de culture convenant exclusivement au pays plat où les eaux, au défaut de pente, ont de la peine à décider leur cours, les sillons doivent être tracés de manière à le leur faciliter.

Voilà donc, Messieurs, un procédé aratoire qui bientôt fera partie du domaine public. Son auteur se trouvera sans doute heureux, dans son honnête obscurité, d'avoir contribué à enrichir son pays du produit de son travail et de son esprit inventif.

Il faudra sans doute aussi, avant de conclure à l'adoption de la charrue à double soc, en faire une plus ample épreuve, qui en consacrera l'usage. Jusqu'à présent nous pouvons, en rendant hommage à la vérité, assurer que le sieur Boullier a

récolté autant et d'aussi beau blé que les cultivateurs de Lieffenans qui ont labouré leurs terres avec la charrue ordinaire. Voilà, Messieurs, ce que nous avions à dire relativement à la mission dont nous étions chargés.

La nécessité engendre l'industrie : cet adage explique assez la position dans laquelle se trouve Jean-Joseph Boullier qui, à la tête de deux domaines, est seul avec sa femme et de jeunes enfans incapables encore de le seconder dans ses travaux.

La transition brusque de l'hiver à l'été dans nos contrées, où l'on ne ressent que comme en passant les bienfaits du soleil au printemps, fait que les ouvrages des champs s'accumulent, et que les cultivateurs sont obligés de redoubler d'efforts pour opérer à temps utile. Notre ingénieux laboureur s'est donc trouvé dans l'obligation de se créer des moyens pour arriver avec ses compatriotes au terme de ses travaux, et se rendre la saison favorable. Ce besoin pressant lui commandoit de se procurer des charrues à l'aide desquelles il pût tendre à ce but, et de s'imposer une manière nouvelle de butter et de sarcler ses pommes de terre.

Ce fut en 1823 qu'il commença à semer cette légumineuse par raies suffisamment espacées pour que la charrue puisse verser à droite et à gauche la terre destinée à en recouvrir le pied. La houe simple à butter fut construite sans savoir que déjà, dans d'autres contrées, elle existoit et étoit mise en usage.

Cet instrument, dans sa simplicité, ne lui parut pas assez expéditif; l'année suivante la houe à cheval, à double versoir, lui fut substituée. Alors il butta deux raies à la fois, et détruisit les mauvaises herbes d'une manière satisfaisante. Voilà donc la houe ou buttoir de Thaer introduite en France par un simple cultivateur, qui, sans avoir reçu de la nature les dispositions nécessaires à l'étude approfondie de la science agronomique, n'en a pas moins, comme l'agronome Prussien, l'honneur d'avoir fait quelque chose pour son état. Cet instrument est fort simple, il n'a pas de train; un soc fixe ayant la forme d'un cœur alongé, deux oreilles en fer battu, un valet trainant, en bois, soutient l'age auquel un cheval est attelé; et pour peu que cet animal soit exercé, il suit sans guide l'intervalle qui sépare les lignes plantées. Enfin un homme seul suffit à ce travail. On est généralement satisfait des résultats de ce procédé. Déjà un certain nombre de nos cultivateurs l'ont adopté, tant il est susceptible d'abréger les travaux que réclame la culture de la pomme de terre, si généralement répandue.

Procédant par analogie, et toujours pressé par les mêmes besoins, le sieur Boullier pensa qu'il pourroit parvenir à semer, sarcler, et butter son maïs avec le même instrument; mais bientôt il s'aperçut que si le buttoir à pommes de terre pouvoit être appliqué à la même opération pour le turquie, il ne pouvoit pas opérer le sarclage sans s'exposer à re-

couvrir de terre les plantes arrachées, et par conséquent à en prolonger l'existence importune ; alors ayant manqué son but, il fut obligé de construire sa houe à sarcler : ce fut en 1826 qu'il en fit l'essai. Cet instrument a la forme, par son soc, d'un as de cœur tranchant sur tous ses bords, fixe au talon de la charrue dont il forme la semelle, le fer en est mince et léger, il pénètre peu dans la terre, il n'y forme pas d'empreinte, et le peu de poids qu'on lui donne l'expose à glisser souvent sur les plantes qu'il doit détruire, surtout lorsque la terre est un peu sèche. Avec la houe à sarcler, on peut donner autant de coups de charrue qu'un sarclage incomplet peut l'exiger, sans que pour cela le travail en soit beaucoup augmenté, puisqu'en fin de compte, on peut faire dans un jour ce que vingt-cinq personnes ne pourroient faire dans le même laps de temps.

Cette année, le sieur Boullier a semé six journaux de maïs : un seul jour lui a suffi pour en opérer le sarclage à chaque coup de travail, et deux jours seulement pour le buter avec la houe à butter dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir. En résultat, il a recolté quatre cents mesures de maïs sur un essement de deux mesures et demie ; sept jours au plus ont suffi pour cette culture.

Un accessoire assez ingénieusement perfectionné par le même, fait suite à cette méthode de cultiver le maïs, c'est un semoir mécanique beaucoup plus

simple, plus commode et plus sûr que celui inventé par Thaer, que notre cultivateur ne connoît pas sans doute, et par le moyen duquel le maïs est répandu, grain par grain, dans deux raies à la fois, le sieur Hugonet de Blye, notre confrère, partage avec le sieur Boullier l'honneur de cette ingénieuse invention. Une petite auge de dix-huit pouces environ de longueur, sur cinq à six de large, percée à ses extrémités de manière que ses trous correspondent à deux roues d'engrenage placées sur un cylindre en bois, mis en jeu par une manivelle qu'on tourne rapidement avec la main, est suspendue au cou de celui qui sème. Deux cylindres longs de trois pieds, dont l'orifice supérieur placé sous les roues d'engrenage reçoit le grain qu'elles lui transmettent, le laissent tomber dans chacune des raies entre lesquelles le semeur marche avec vîtesse. Ces deux conducteurs pendent à ses côtés et, terminés en bec de flûte à leur extrémité inférieure, livrent à leur destination les grains de maïs que la herse qui suit a bientôt recouverts.

Voilà, Messieurs, le compte que nous vous apportons, conformément à vos vœux, et dans l'intérêt du sieur Boullier, dont les excellentes idées vont enrichir l'agriculture des montagnes du Jura de plusieurs instrumens dont vous êtes appelés aujourd'hui à apprécier le mérite; nous les croyons dignes, malgré les imperfections qu'on peut en-

core leur reprocher, nous les croyons, disons-nous, dignes de votre attention, et nous espérons que peut-être votre Société daignera accorder à leur auteur une marque de bienveillance et d'encouragement. Le sieur Boullier ne vous adresse pas, par notre intermédiaire, un seul instrument aratoire dont l'usage introduit dans l'agriculture doive y rendre un service dont les résultats pourroient être douteux ; ce n'est pas par des conjectures qu'il cherche à capter l'attention que nous réclamons pour lui. Ce n'est point un homme exercé aux théories, la pratique et l'expérience seules sont les moyens sur lesquels il appuie tout ingénument ses raisonnemens ; mais c'est un système complet qu'il vous présente, au moyen duquel il cultive paisiblement son héritage, et de l'utilité duquel il vous prend aujourd'hui pour juges.

PRIX PROPOSÉS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA,

POUR 1829 ET 1830.



LA Société n'a reçu aucun mémoire sur le sujet qu'elle avoit mis en concours pour l'année 1828, et elle a pensé que la double question qu'elle avoit proposée avoit pu, par son étendue, éloigner les concurrens.

Elle a décidé, en conséquence, qu'elle mettroit au concours, pour 1829, l'histoire du pays qui forme aujourd'hui le département du Jura, depuis Jules César jusqu'à nos jours.

La Société annonce aussi qu'elle décernera des médailles d'encouragement aux meilleurs mémoires qui lui seront adressés sur l'histoire particulière des arrondissemens, des cantons, et des villes du Jura, qui n'ont pas encore eu d'historiens.

14

Elle en décernera pareillement pour les ouvrages inédits, scientifiques ou littéraires, qui lui seront adressés par leurs auteurs, et qu'elle jugera intéressans, ainsi que pour toutes les améliorations importantes, soit agronomiques, soit industrielles, et qu'on aura fait connoître à la Société avant le 16 octobre prochain.

La Société d'Émulation rappelle aux habitans du Jura que, dans la séance publique du 16 novembre 1830, elle décernera deux primes de 150 fr. chacune, ou des médailles de semblable valeur.

L'une de ces primes sera accordée à la personne qui, dans le département du Jura, aura le plus contribué à repeupler les clairières de nos forêts, à convertir en bois des espaces incultes et rocailleux, et surtout à reboiser des pentes rapides.

L'autre prime sera accordée à la personne qui, depuis la publication du programme, aura le plus contribué à la multiplication des arbres isolés, dans le département, en préférant, pour la montagne, le frêne et le tilleul; pour les vallons, le noyer tardif à fruit perfectionné par la greffe, tel qu'il prospère en Dauphiné; pour le vignoble et la plaine, le mûrier blanc, dont une expérience déjà ancienne promet la réussite, et dont la multiplication peut introduire, dans notre pays, une nouvelle et précieuse industrie.

La Société exige que les plantations pour les-

quelles on concourra, consistent au moins en 600 sujets pour l'espèce du frêne et du tilleul dont on peut tirer les jeunes plants de nos forêts, et en 150 sujets pour les espèces du noyer tardif et du mûrier blanc qu'on ne peut tirer que du dehors.

Ces plantations faites à demeure et convenablement espacées, seront reconnues en bon état à leur troisième ou au moins à leur seconde feuille, par des commissaires de la Société, qui auront égard tant aux difficultés vaincues qu'à l'étendue des plantations.

Des médailles d'encouragement seront décernées à ceux qui, n'ayant pu obtenir de primes, auront néanmoins excité l'intérêt de la Société d'Émulation par l'importance et le bon état de leurs plantations.

Les mémoires envoyés au concours ne pourront renfermer moins de 150 pages, et seront adressés, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel avant le 16 octobre 1829. Chaque mémoire doit porter une épigraphe répétée dans un billet cacheté qui sera joint au manuscrit, et qui renfermera le nom de l'auteur.

Tout mémoire envoyé au concours deviendra la propriété de la Société, qui permettra seulement, à l'auteur qui se sera fait connoître, d'en faire prendre copie.

NOTICE INDICATIVE

Des sujets de prix proposés par la Société royale et centrale d'agriculture, et qui peuvent intéresser les habitans du Jura.

§ I.

Pour être décernés en 1829.

1.° Pour l'introduction dans un canton de la France, d'engrais ou d'amendemens qui n'y étoient pas usités auparavant.

Prix : des Médailles d'or et d'argent.

2.° Pour des essais comparatifs, faits en grand, sur différens genres de culture, de l'engrais terreux *(urate calcaire)* extrait des matières liquides des vidanges.

Prix : des Médailles d'or et d'argent.

3.° Pour des Ouvrages, des Mémoires et des Observations pratiques de médecine vétérinaire.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des Ouvrages d'Agriculture.

4.° Pour la pratique des irrigations.

Prix : des Médailles d'or et d'argent, ou des ouvrages d'Agriculture.

5.° Pour un Manuel pratique propre à guider les habitans des campagnes et les ouvriers dans les constructions rustiques.

Premier Prix : . . . . 1,000 francs
Deuxième Prix 500

6.° Pour la construction et l'établissement des Machines domestiques mues à bras, propres à égrener le trèfle et à nettoyer sa graine.

Premier Prix . . . . 1,200 francs
Deuxième Prix 600

Nota. Pour avoir droit au prix de 1,200 francs, il faudra que la machine présentée au concours procure une économie de la moitié, au moins, de la dépense qu'exige, dans le pays où le Concurrent réside, le procédé de l'égrenage du trèfle et du nettoîement de sa graine au moyen du fléau. Pour celui de 600 francs, la même économie ne sera pas nécessaire, mais la machine devra se recommander par son bas prix.

§ II.

Pour être décernés en 1830.

7.° Pour les meilleurs Mémoires sur la cécité des chevaux et sur les causes qui peuvent y donner lieu dans les diverses localités; et sur les moyens de les prévenir et d'y remédier.

Prix : une somme de 1,000 francs, ou des Médailles d'or ou d'argent, selon l'importance des Mémoires.

8.° Pour la rédaction de Mémoires ou instructions destinés à faire connoître aux agriculteurs quel parti ils pourroient tirer des animaux qui meurent dans les campagnes, soit de maladie, soit de vieillesse, ou par accident.

Premier Prix. . . . . 1,000 francs.
Deuxième Prix. . . . . 500.

9.° Pour la construction de la meilleure Machine à bras, propre à battre et à vanner le blé avec la plus grande économie, de manière à donner, avec la même dépense, un produit d'un

quart au moins en sus de celui qu'on obtient par le battage au fléau, lequel est évalué à cent cinquante kilogrammes de blé vanné, par jour, pour le travail de chaque batteur en grange.

Premier Prix. . . . . 2,000 francs.
Deuxième Prix. . . . . . . 1,000.

10.° Pour le percement de Puits forés, suivant la méthode artésienne, à l'effet d'obtenir des eaux jaillissantes, applicables aux besoins de l'agriculture.

Premier Prix . . . . 3,000 francs.
Deuxième Prix. . . . . 2,000.
Troisième Prix. . . . . 1,000.

§ III.

Pour être décernés en 1831.

11.° Pour la culture du Pavot *(œillette)* dans les arrondissemens où cette culture n'étoit point usitée avant l'année 1820, époque de l'ouverture du premier concours sur cet objet.

Prix. . . . . 1,000 francs.
Accessit, des Médailles d'or ou d'argent.

Nota. Pour avoir droit au prix, il faudra avoir pratiqué la culture dont il s'agit, sur deux hectares au moins, pendant cinq années pleines de la durée de ce concours, de 1826 à 1830 inclusivement.

§ IV.

Pour être décernés en 1832.

12.° Pour la substitution d'un assolement sans jachère, spécialement de l'assolement triennal usité dans la plus grande partie de la France.

Prix : des Médailles d'or ou d'argent.

NOTICE INDICATIVE

Des prix proposés par la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, et qui peuvent intéresser les habitans du Jura.

Pour être décernés en 1829.

1.° Un premier prix de trois mille francs, et un deuxième de quinze cents francs, deux médailles d'or et deux médailles d'argent, pour la description détaillée des meilleurs procédés d'industrie manufacturière, qui sont ou qui peuvent être exercés par les habitans des campagnes.

2.° Un prix de six cents francs pour la construction d'un moulin propre à nettoyer le sarrasin.

3.° Un premier prix de deux mille francs et un deuxième de mille francs, pour l'introduction et la culture d'une ou plusieurs plantes utiles à l'agriculture ou aux arts.

Pour être décernés en 1830.

4.° Un premier prix de trois mille francs et un deuxième de quinze cents francs, pour la plantation de terrains inclinés au moins de 45 degrés à l'horizon, et d'une étendue de 25 hectares au moins.

5.° Un prix de quinze cents francs pour la détermination des effets de la chaux employée comme engrais.

6.° Trois médailles d'or, de cinq cents francs chacune, aux trois propriétaires ou mécaniciens

qui auront introduit des puits artésiens dans des pays où il n'en existe pas.

7.° Un prix de cinq mille francs, pour le perfectionnement des scieries à bois, mues par l'eau.

8.° Un prix de six mille francs, pour la fabrication des aiguilles à coudre.

9.° Un prix de deux mille francs pour la fabrication des tuiles, briques et carreaux, par machine.

Pour être décernés en 1831.

10.° Un prix de quatre mille francs, à l'association agricole qui aura formé une exploitation de sucre de betteraves.

11.° Un prix de quinze cents francs, à la personne qui aura joint la fabrication de sucre de betteraves à une exploitation agricole.

Pour être décernés en 1832.

12.° Un prix de mille francs pour la construction d'un moulin à bras propre à écorcer les légumes secs.

13.° Quatre prix de cinq cents francs chacun pour la culture du pin du Nord, du pin d'Écosse, du pin Laricio et du Mélèse.

14.° Un prix de douze mille francs, pour le peignage du lin par machine.

N. B. Les personnes qui désireront concourir, trouveront des détails sur les conditions des concours, au Secrétariat de la Société d'Émulation du Jura.

LISTE

DES MEMBRES ACTUELS

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DU JURA.

Membres résidant dans le département.

Président honoraire de la Société d'Émulation, M. le PRÉFET du Jura.

Vice-Président, M. le chanoine CAMUSET, curé de Lons-le-Saunier.

Secrétaire perpétuel, M. le docteur GUYÉTANT, correspondant du Conseil royal d'agriculture, et membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères.

Secrétaire adjoint, M. HOURY, ingénieur en chef du cadastre.

Trésorier, M. PERRIN, avocat.

Conservateur du Musée, M. MONNIER, Désiré, membre de plusieurs Sociétés savantes.

Conservateur adjoint, M. PIARD, archiviste de la préfecture.

MM.

Le prince Pierre d'Arenberg, pair de France, à Arlay.
Babey, professeur de mathématiques, à Salins.
Besson, professeur de dessin, à Dole.
De Branges, sous-préfet de l'arrondissement de Poligny, à Poligny.
Brillon, docteur en médecine, à Nans.
Brune, correspondant du Conseil royal d'agriculture, à Souvans.
Le chevalier de Chaignon, conseiller de préfecture, à Lons-le-Saunier.
Chevillard, ancien sous-intendant milit., à Lons-le-Saunier.
Choupot, avocat, à Arbois.
L'abbé Coulon, curé d'Arlay, à Arlay.
Colin, ancien magistrat, à Lons-le-Saunier.
Dammême, receveur général des finances, à Lons-le-Saunier.
Danet, ancien receveur général, à Lons-le-Saunier.
Delort, le baron, lieutenant-général, à Arbois.
Dez-Maurel, négociant, à Dole.
Devaux, propriétaire, à Vogna.
Domet-de-Mont, chev. de la Légion d'honneur, à Dole.
Donneux, juge de paix, à Poligny.
Ducret, maire à Passenans.
Dumont, docteur en médecine, à Arbois.
Duhamel, maire de Poligny, chev. de la Lég. d'h.
Dusillet, maire de Dole, chevalier de la Légion d'honneur.

MM.

DALLOZ, secrétaire de la Société d'agriculture de Dole, à Dole.

FOURQUET, professeur de mathématiques, à Dole.

GACON, sous-préfet à Saint-Claude, chevalier de la Légion d'honneur.

GERRIER, conseiller de préfecture, à Lons-le-Saunier.

JOLY, imprimeur et homme de lettres, à Dole.

D'HAUTECOUR, membre du Conseil général, à Valfin.

LEMIRE, père, maître de forges, à Clairvaux.

MACHARD, docteur en médecine, à Dole.

L'abbé MARESCHAL, à Orgelet.

MAIGROT, propriétaire, à Arlay.

MARSOUDET, avocat, à Salins.

MARTIN, propriétaire, à Salins.

MONNIER, membre du Conseil général, chev. de la Légion d'honneur, à Poligny.

MOUCHET, ancien professeur de physique, à Orgelet,

PALLU, aîné, bibliothécaire, à Dole.

PYOT, docteur en médecine, à Clairvaux.

REBOURS, propriétaire, à Orgelet.

RÉPÉCAUD, curé de St.-Anatoile, à Salins.

Le comte du SAIX d'Arnans, propriétaire, à Courbouzon.

TREMEAU, inspecteur de l'enregistrement, à Lons-le-Saunier.

De VANNOZ, maire de Châtillon-sur-Ain.

VUILLIER-VÉRY, maire de Damparis.

Membres correspondans.

MM.

BAUDOT, juge au tribunal de 1.re instance, à Dijon.
BARREY, docteur en médecine, à Besançon.
BÉCHET, J. B., de Cernans, ancien administrateur, à Besançon.
BERGÈRE, fondeur et tourneur sur métaux, à Poligny.
BESAND, père, sculpteur, à Dole.
BOBILLIER, professeur de mathématiques, à Châlon-sur-Marne.
BOICHOZ, contrôleur des contributions, à Brans.
De BRAY, receveur général, à Toulouse.
CHABERT, maréchal de camp, à Besançon.
CHARBAUD, ingénieur des mines, à Tours.
COMBETTE, peintre, à Poligny.
CORDIER, inspecteur au corps royal des ponts et chaussées, à Lille.
CORTAMBERT, docteur en médecine, à Mâcon.
Le chevelier De COUCY, ancien préfet du Jura.
DELACROIX, docteur en médecine, à Lyon.
DESCHAMPS, Émile, homme de lettres à Paris.
ÉCOUCHARD, artiste vétérinaire, à Dole.
FÉRUSSAC, (le baron de) secrétaire général du ministère du commerce, à Paris.
FODERÉ, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, à Strasbourg.
GASPARD, docteur en médecine, à Saint-Etienne, (Saône-et-Loire.)

MM.

GENISSET, professeur de belles-lettres à l'Académie de Besançon, à Besançon.

GERMAIN, docteur en médecine, à Nozeroy.

GRAPIN, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon.

GUYON, propriétaire, à Andelot.

HUGONET, mécanicien, à Blye.

JANVIER, du Jura, membre de l'institut, Académie des sciences, à Paris.

LAUMIER du Jura, homme de lettres, à Paris.

LAURENT, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, à Besançon.

LEMARE, professeur de langues, à Paris.

Le MARCHAND de la Faverie, à Rouen.

Le baron LE PIN, maréchal de camp, à Besançon.

LE TELLIER, ingénieur en chef, à Rouen.

Le comte de LEZAY-MARNÉZIA, Préfet de Loir-et-Cher, à Blois.

MAILLARD de Chambure, secrétaire de l'Académie de Dijon, à Dijon.

MAZUYER, professeur à la faculté de médecine, de Strasbourg, à Strasbourg.

MAYET, tourneur-mécanicien, à Dole.

De MIÈGES, archiviste, à Mâcon.

MOLARD, aîné, membre de l'Institut, Académie des sciences, à Paris.

MOLARD, jeune, inspecteur du Conservatoire royal des Arts et Métiers, à Paris.

Le marquis de MONCIEL, membre du conseil général, au Deschaux.

MM.

MUNERET, propriétaire, à Chaussin.

NODIER, Charles, homme de lettres, à Paris.

ORDINAIRE, aîné, ancien recteur de l'Académie de Besançon, à Paris.

ORDINAIRE, jeune, recteur de l'Académie, de Strasbourg, à Strasbourg.

OUDET, ancien magistrat, à Louhans.

PACOUD, docteur en médecine, et professeur à l'école d'accouchement, à Bourg.

PORT, mécanicien, à Dole.

PRUDHOMME, à Dunkerque.

PUVIS, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, à Bourg.

RÉPÉCAUD, ancien inspecteur de l'Académie de Besançon, à Salins.

RIBOUD, ancien secrétaire de la Société d'Agriculture de Bourg.

RICHER, directeur des Salines, à Château-Salins.

TISSOT, homme de lettres, à Paris.

VANDEL, peintre, à St.-Claude.

Le marquis de VAULCHIER, directeur général des douanes, à Paris.

Le chevalier de VILLENEUVE, directeur général des postes, à Paris.

VIANCIN, avocat et homme de lettres, à Besançon.

VILLOT-de-BEAUCHEMIN, à Dole.

WEISS, Charles, chev. de la Légion d'honneur et bibliothécaire, à Besançon.


Digitized by Google



